

MPHEC

Maritime Provinces
Higher Education
Commission

CESPM

Commission de
l'enseignement supérieur
des Provinces maritimes



**Plan d'entreprise pluriannuel
de 2000/2001 à 2002/2003**

Août 1999

**Plan d'entreprise pluriannuel
de 2000/2001 à 2002/2003**

Août 1999

Pour d'autres exemplaires du rapport, s'adresser à la:

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
82, rue Westmorland, bureau 401
C.P. 6000
Fredericton, N.-B. E3B 5H1
Canada

(506) 453-2844

ISBN 0-919471-16-1

« [L'] éducation est un processus d'apprentissage permanent. [...] notre avenir dépend d'une société dont les membres sont instruits et cultivés et qui, tout en atteignant leurs propres objectifs de développement personnel et professionnel, participent à l'essor socio-économique et culturel de leur collectivité et du pays tout entier ».

Déclaration conjointe du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Remerciements

À l'occasion de la présentation du premier plan d'entreprise pluriannuel de la CESPМ, nous désirons souligner la contribution des membres et du personnel de la Commission. Le plan, qui n'aurait jamais vu le jour sans leurs connaissances et leur dévouement, démontre bien qu'ils sont déterminés, tant collectivement qu'individuellement, à aider la Commission à participer à la collaboration dans le domaine de l'éducation postsecondaire dans les Provinces maritimes.

Comme le démontre la liste ci-jointe des membres et du personnel, chacun a apporté une contribution unique. Une telle diversité constitue l'un des plus importants atouts de la Commission. Nous compterons sur leurs connaissances et leur engagement pour mettre ce plan en œuvre.

Lawrence H. Durling
Président

Carmelita Boivin-Cole
Directrice générale

Membres de la Commission

Nouveau-Brunswick

Madame Lucille Auffrey, Directrice générale
Association des infirmières et infirmiers du
Nouveau-Brunswick

Madame Rachel Bard, Sous-ministre adjointe
Ministère de l'éducation du Nouveau-Brunswick

Madame Lucille Collette, Vice-rectrice à
l'administration et aux ressources humaines
Université de Moncton

Monsieur Lawrence H. Durling (Président)
Vice recteur aux finances et à l'administration
St. Thomas University

Madame. Alexia MacKinnon, Étudiante
Mount Allison University

Monsieur Richard Tingley
Homme d'affaires de Fredericton

Nouvelle-Écosse

Dr. Susan Clark, Directrice exécutive
Nova Scotia Council on Higher Education

Monsieur Mark Frison, Conseiller de direction

Dr Michael Leiter, Vice-recteur à l'enseignement
Acadia University

Dr Bernie MacDonald
Vice-recteur à l'administration
Nova Scotia Agricultural College

Personnel de la CESP

Dr Carmelita Boivin-Cole, Directrice générale

Madame Mireille Duguay, Directrice de la
recherche et de la planification universitaire

Madame Renée Davis
Directrice de la gestion de l'information

Madame Deanna Brewer, Agente des finances

Madame Sharleen Bulmer, Agente de recherche

Madame Penny McCall Howard
Représentante étudiante
Fédération canadienne des étudiants

Dr Peter Rans, Directeur, Program/Politique
Nova Scotia Council on Higher Education
(remplace Marie Mullally jusqu'au 31 October
1999)

Dr Alastair Saunders, Directeur exécutif
Ministère des affaires intergouvernementales de
la Nouvelle-Écosse

Dr Judith Woodsworth, Vice rectrice à
l'enseignement
Mount Saint Vincent University

Une ouverture dans la catégorie Publique en
général

Île-du-Prince-Édouard

Monsieur Mike Clow, Directeur
Directeur de l'enseignement continue et de
l'apprentissage
Ministère de l'Éducation

Dr John Crossley, Vice recteur à l'enseignement
University of Prince Edward Island

Madame Sue Loucks, Directrice exécutive
Island Hospice Association

Madame Debbie Pineau, Coordinatrice
Enseignement continue et de l'apprentissage
Ministère de l'Éducation

Madame Catherine Brown, Agente de recherche

Dr Dawn Gordon, Agente de recherche

Madame Mylène Michaud
Gestionnaire de bases de données

Dr Mohamed El-Bayoumi, Chef de projet SIDE

Madame Joanne Neilson, Adjointe administrative

Madame Gaëtane Frigault, Secrétaire

TABLE DES MATIÈRES

1.	<u>INTRODUCTION</u>	1
1.1	La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes	1
1.2	Le plan d'entreprise pluriannuel de la Commission	3
2.	<u>LE CONTEXTE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DANS LES MARITIMES</u>	4
2.1	Évolution du profil des apprenants	4
2.2	Défis liés à l'accessibilité	7
2.3	Défis du « réseau » d'enseignement postsecondaire	10
2.4	Le défi associé à la « collaboration concurrentielle »	16
3.	<u>ORIENTATIONS STRATÉGIQUES</u>	17
3.1	Énoncé de mission	17
3.2	Renouvellement de l'organisation	17
4.	<u>BUTS ET OBJECTIFS</u>	19
4.1	Assurance de la qualité	19
4.2	Données et information	22
4.3	Stimuler la coopération	26
4.4	Gestion des ententes de financement	28
5.	<u>PLANS DES RESSOURCES</u>	29
5.1	But de la présente partie	29
5.2	Mécanismes de financement	29
5.3	Historique des ressources	31
5.4	Plan des ressources	32
 <u>ANNEXES</u>		
Annexe 1 :	« Entente relative au renouvellement des dispositions sur la coopération régionale en matière d'enseignement postsecondaire ».	
Annexe 2 :	Liste des établissements d'enseignement postsecondaire relevant de la compétence de la Commission.	

1. INTRODUCTION

1.1 La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

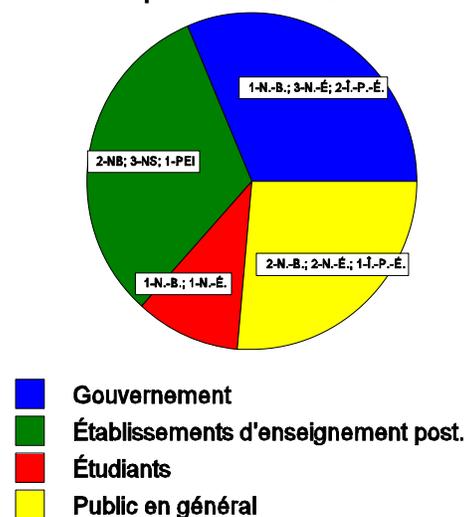
Qu'est-ce que la Commission?

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a été établie en 1974. Un « organisme du Conseil des premiers ministres », la CESPM agit comme un « organisme régional voué à l'enseignement postsecondaire ». En juin 1997, les ministres de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont convenu, après un examen approfondi, de renouveler et de réorienter le mandat de la Commission au moyen de l' « entente relative au renouvellement des dispositions sur la coopération régionale en matière d'enseignement postsecondaire ». Le nouveau mandat a été ratifié par le Conseil des premiers ministres des Maritimes. Une loi parallèle est en voie de rédaction dans chacune des trois provinces pour donner effet à l'entente. Une copie de l'entente se trouve à l'annexe A.

Dix-huit établissements d'enseignement postsecondaire relèvent actuellement de la compétence de la Commission, dont quatre sont des établissements à campus multiples. Il s'agit de tous les établissements financés par l'État offrant des programmes de formation universitaire dans la région, de même qu'un certain nombre d'autres établissements postsecondaires. Vous trouverez une liste des établissements qui relèvent actuellement de la compétence de la Commission à l'annexe B. L'entente prévoit également la possibilité d'étendre la compétence de la Commission pour englober d'autres établissements d'enseignement postsecondaire si les provinces devaient en décider ainsi (parties G2 et G3).

La Commission est formée de représentants des trois provinces maritimes et des principaux intervenants de chacune de ces provinces, y compris les gouvernements, les établissements d'enseignement postsecondaire et le public en général. La loi actuelle ne précise pas la représentation des étudiants à la Commission; toutefois, la proposition législative en voie d'élaboration pourrait prévoir qu'au moins deux des membres du public en général soient des étudiants. Les étudiants constituent une catégorie distincte dans la Figure 1. Chacun de ces membres fournit une perspective unique et le point de vue du secteur ou de la région aux discussions. En même temps, l'équilibre parmi les membres assure que les décisions sont prises dans une perspective « collective régionale » et « autonome ».

Figure 1
Composition de la CESPM



La Commission est financée selon une formule de partage des coûts par les trois gouvernements des Maritimes. Elle doit présenter un plan d'activités pluriannuel et un rapport annuel à ces gouvernements. Elle doit assurer aux intervenants de chaque province une « optimisation des ressources » et par-dessus tout, faire ressortir les avantages évidents de la collaboration pour chaque province, de même que pour l'ensemble des Maritimes. Elle doit donc affronter le défi de gérer des arrangements structurels variés et des services asymétriques (comme les services financiers qui sont assurés aux gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard mais qui ne sont assurés par le Nova Council on Higher Education en Nouvelle-Écosse).

Comment la Commission fonctionne-t-elle?

Cette commission régionale de l'enseignement postsecondaire est unique au Canada. Elle fonctionne selon le principe de « bonne foi » et une perception commune parmi les intervenants voulant que la collaboration à l'égard d'intérêts convergents rapporte à chacun des intervenants et, en fin de compte, à la « collectivité d'apprenants en pleine évolution » qui est considérée comme l'orientation première selon l'Entente (partie C). N'importe quel intervenant peut consulter la Commission : les gouvernements, les établissements, les étudiants et le public. La CESPM influence donc les décisions et les orientations stratégiques de ces intervenants, mais elle n'a aucun levier réglementaire pour faire observer une orientation précise plutôt qu'une autre. Sa valeur réside dans sa capacité d'informer, de persuader et de stimuler un réseau de partenariats mutuellement bénéfiques et très variés en matière d'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. En gérant les ententes de financement pour les programmes régionaux, la CESPM offre également un accès plus efficace par rapport aux coûts aux apprenants des Maritimes à un vaste éventail de possibilités.

Il en résulte un contexte organisationnel assez particulier qui fonctionne selon des principes ayant évolué avec le temps :

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DE LA CESPM

La Commission a convenu dans toutes ses activités de faire ce qui suit :

- ? Endosser et promouvoir la valeur de l'enseignement postsecondaire
- ? Créer un milieu favorable à un « apprentissage » efficace
- ? Montrer de la réceptivité aux perspectives variées des intervenants
- ? Arriver à un consensus et agir collectivement
- ? Dépendre des preuves, du savoir-faire et des arguments avisés
- ? Assurer la transparence dans la fourniture d'information et de conseils
- ? Rechercher activement des possibilités de coopération et de collaboration
- ? Promouvoir la gestion efficace et efficiente des ressources

Quels avantages la Commission procure-t-elle?

Cette approche de la collaboration dote les Maritimes d'une arène neutre et indépendante et d'un organisme consultatif en matière d'enseignement postsecondaire. Elle donne une « place » où les intervenants peuvent faire ressortir des intérêts convergents, discuter des points de vue opposés et élaborer des stratégies mutuellement bénéfiques. Elle prévoit des examens externes des pratiques et des programmes des établissements, donnant ainsi au public une source externe d'assurance de la qualité. Elle appuie des approches plus efficaces par rapport aux coûts pour les besoins en données, en information et en recherche de l'économie du savoir, permettant ainsi aux établissements des Maritimes de « se comparer » avec plus d'efficacité avec les réalisations nationales et internationales. L'historique et la crédibilité sont également des avantages. La Commission sert de « mémoire collective » pour les questions et les approches relativement à l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. Elle est également bien positionnée, comme une entreprise coopérative bilingue, pour faire avancer les intérêts des Maritimes dans les projets nationaux, y compris la recherche de partenaires externes.

Les intervenants de la Commission oeuvrent dans un contexte ambigu et de plus en plus concurrentiel (tant pour les établissements que pour les gouvernements). Ils ont besoin de travailler ensemble pour trouver des secteurs d'intérêt convergent entre les établissements rivaux et démontrer les avantages d'une collaboration stratégique à chaque participant de même qu'à l'« ensemble ». En même temps, ils doivent être réceptifs à la spécificité de chaque établissement et perspective. Il y a le défi de la « collaboration concurrentielle », soit d'atteindre un équilibre dynamique et positif entre la coopération et la concurrence.

1.2 Le plan d'entreprise pluriannuel de la commission

Voici le premier plan pluriannuel d'activités de la Commission. Il vise à cibler les efforts de la Commission durant les trois prochaines années financières (de 2000-2001 à 2002-2003) en vue de réaliser son nouveau mandat comme l'établit l'entente de 1997. Les activités prévues pour la dernière moitié de l'année financière 1999-2000 sont indiquées afin d'assurer une continuité.

La première partie du plan sur le « contexte » traite des tendances et des défis qui se dessinent dans le contexte général de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. Elle vise à souligner les secteurs où la Commission devra concentrer ses efforts si elle veut favoriser l'accès à un enseignement postsecondaire de qualité pour les apprenants des Maritimes et maximiser les bénéfices dérivés de la recherche et de l'éducation postsecondaire. Il s'agit de secteurs où les tendances devront faire l'objet d'une surveillance; il faudra également élaborer des données, de l'information et des analyses afin d'appuyer les mesures appropriées que prendront la Commission et ses intervenants.

La deuxième partie du plan sur les « orientations stratégiques » transpose le nouveau mandat et les défis qui existent dans le contexte actuel de l'enseignement postsecondaire en un nouvel énoncé de mission et de nouveaux buts et objectifs. Elle cherche une réponse à la question : « Que peut faire et que fera la Commission dans le cadre de son mandat pour aborder les possibilités et les défis en matière d'enseignement postsecondaire dans les Maritimes? »

Les deux dernières parties traitent des besoins en matière de ressources financières et humaines.

2. LE CONTEXTE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DANS LES MARITIMES

Quels sont les principaux défis et les principales possibilités pour l'enseignement postsecondaire?

Les établissements dans les Maritimes jouissent depuis longtemps d'une réputation de qualité et de diversité en matière d'enseignement postsecondaire. L'avenir présente de sérieux défis, toutefois, en grande partie à cause des tendances démographiques, de la mondialisation et de la concurrence accrue. Les perspectives et les attentes également sont en train de changer. Le plan d'activités de la Commission devra tenir compte de ces changements pour atteindre les résultats escomptés que fixe l'Entente.

2.1 Évolution du profil des apprenants

Tendances démographiques

Par le passé, les établissements postsecondaires concentraient leurs efforts sur le recrutement des nouveaux finissants du secondaire. Ce groupe a connu une réduction au cours des dernières années, tendance qui devrait se maintenir. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des établissements francophones. Cette situation a pour effet d'intensifier la concurrence entre les établissements et d'accroître le besoin d'attirer des étudiants des autres régions et des autres pays. Elle contribue également à stimuler les activités d' « extension » comme les cours sans crédits, les cours parrainés par les employeurs et la participation au développement communautaire. À leur tour, des effectifs étudiants moins homogènes sont en train de faire éclater les programmes, de même que les modes de prestation et d'administration traditionnels.

Les deux graphiques ci-dessous démontrent comment le profil démographique de 1996 pour les Maritimes a été bouleversé comparativement à celui de 1961. La baisse du taux de natalité a entraîné une réduction du nombre de jeunes en âge de fréquenter des établissements postsecondaires. Cette baisse de la population a pour effet de stimuler les efforts dévoués par les établissements postsecondaires pour accroître les taux de participation et attirer également des étudiants hors du groupe des 18 à 24 ans.

Figure 2
Profil démographique selon l'âge, Maritimes,
1961

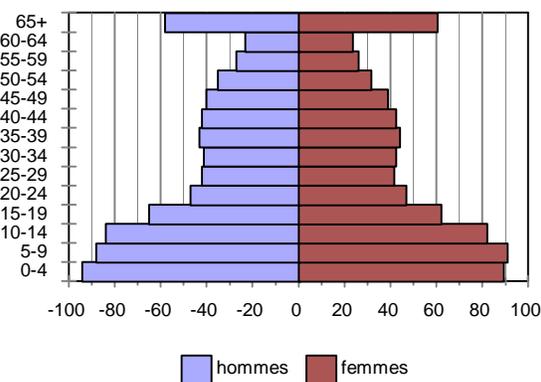
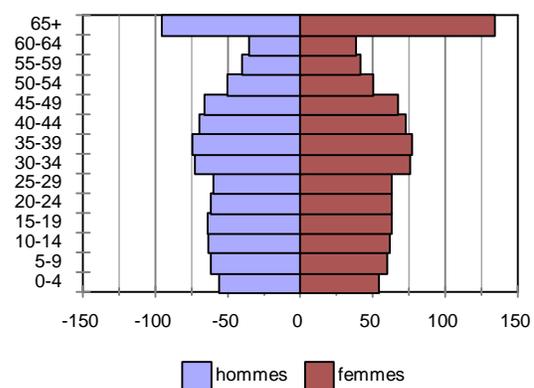


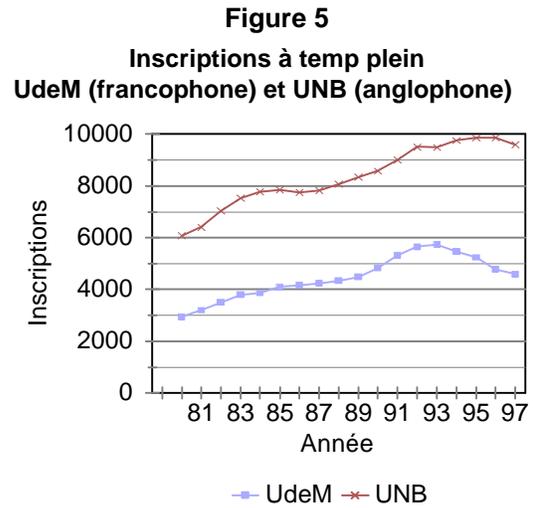
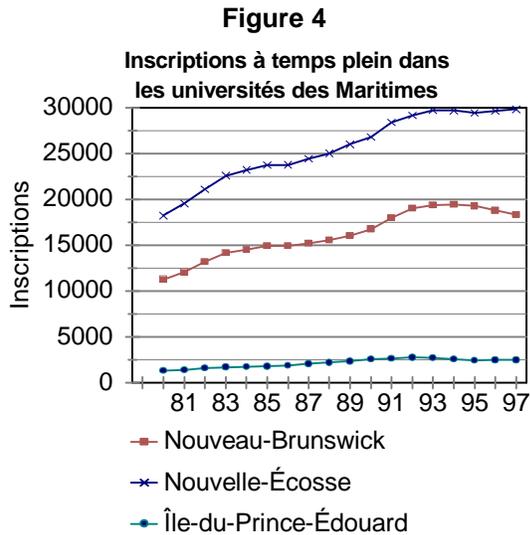
Figure 3
Profil démographique selon l'âge, Maritimes,
1996



Source: Recensement, Statistique Canada

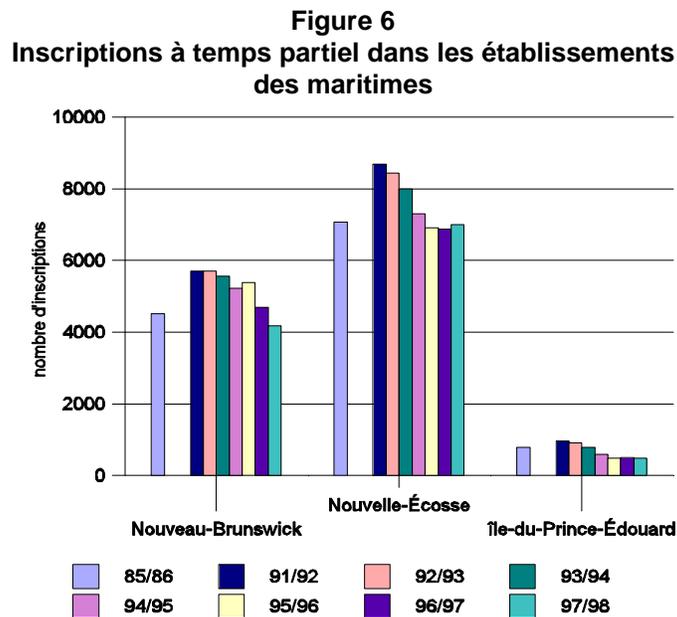
Tendances des inscriptions

Les figures 4 et 5 démontrent que, de 1981 à 1993, les inscriptions à temps plein ont augmenté dans les Maritimes, la hausse la plus marquée ayant été enregistrée au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Cependant, depuis 1993, les inscriptions se sont stabilisées ou ont diminué dans les trois provinces. Une baisse des inscriptions exercera peut-être plus de pression sur les universités afin d'augmenter les frais de scolarité. Cette baisse est particulièrement marquée à l'Université de Moncton, ce qui laisse indiquer que la participation des francophones doit faire l'objet d'autres recherches.



Source: SISCU

La figure 6 montre que, à la grandeur des Maritimes, les inscriptions à temps partiel ont diminué de façon marquée depuis l'année 1992-1993. En Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, cependant, les inscriptions à temps partiel semblent s'être stabilisées depuis 1995-1996.



Source: SISCU

Figure 7
N-É inscriptions aux programmes d'études supérieures

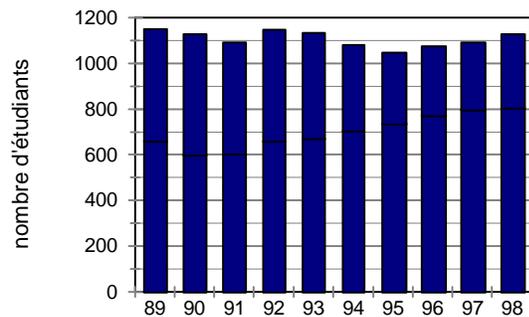
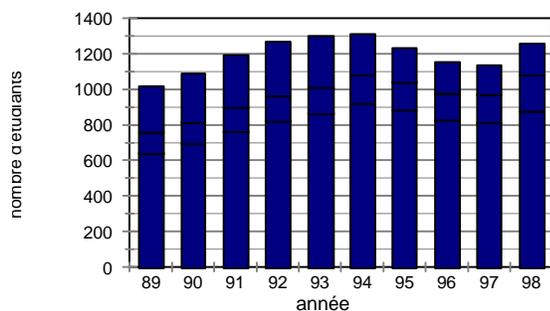


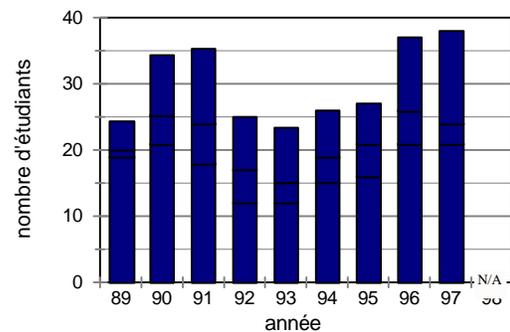
Figure 8
N-B inscriptions aux programmes d'études supérieures



Par ailleurs, les inscriptions dans les programmes d'études supérieures présentent des tendances différentes qu'il faudra surveiller au cours des quelques prochaines années. Les figures 7 à 9 montrent que, de 1989 au début des années 90, les inscriptions aux programmes d'études supérieures se sont accrues dans les trois provinces. Au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, elles ont diminué avec autant de constance jusqu'en 1998 où le nombre d'inscriptions a enregistré un essor. À l'Île-du-Prince-Édouard, même si la tendance est comparable, cette hausse a commencé plus tôt, soit en 1994.

Taux de participation

Figure 9
ÎPÉ inscriptions aux programmes d'études supérieures

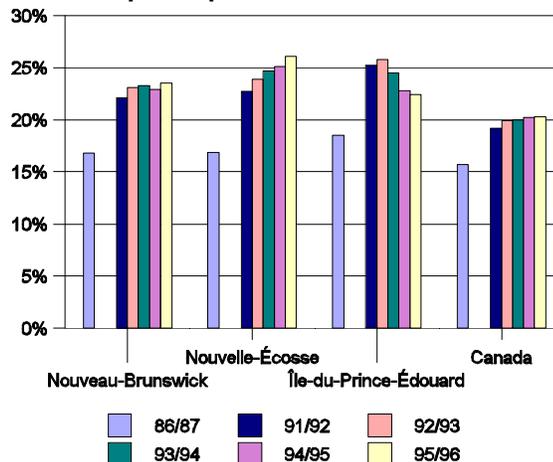


Source: SISCU

La baisse de la population des 18 à 24 ans a, dans une certaine mesure, été neutralisée par une augmentation des taux de participation. La figure 10 montre que, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, le taux de participation à l'enseignement universitaire s'est accru de façon constante depuis 1986. Cette tendance, toutefois, ne s'applique pas à l'Île-du-Prince-Édouard où les taux de participation ont fléchi.

Cette figure montre également que le taux de participation dans les trois Provinces maritimes se maintient à des niveaux plus élevés qu'au Canada dans l'ensemble. Vu cette situation, la question est de savoir à quel point ils ont augmenté en réalité jusqu'à maintenant. Les taux de participation dans les Maritimes peuvent avoir un effet compensatoire sur la baisse de la population des 18 à 24 ans. Cela suggère également que les efforts actuels des universités en vue de recruter à l'extérieur des Maritimes et hors du groupe des 18 à 24 ans seront un facteur déterminant quant

Figure 10
Taux de participation dans les universités



Source: Statistique Canada

Ce rapport est une mesure du taux de participation des résidents d'une province à l'enseignement universitaire quelque part au Canada.

au maintien des inscriptions. Dans ce contexte, les efforts de recrutement déployés de façon accrue par les universités dans la région centrale du Canada, souvent accompagnés d'une aide financière considérable aux étudiants, constituent une importante préoccupation pour les universités des provinces maritimes qui recrutent beaucoup d'étudiants de l'extérieur de la région. Il pourrait donc être plus difficile à l'avenir de conserver notre part du marché. Il est donc probable que l'on aura de plus en plus recours au recrutement compétitif.

Éducation permanente

Les compétences spécialisées de plus en plus en demande et surtout les facteurs associés à l'éducation permanente (même pour ceux qui s'en tiennent à leur plan de carrière) modifient partout le profil des étudiants. Cette nouvelle tendance a de profondes répercussions sur la nature et la diversité des programmes proposés à la Commission. Les cours à court terme axés sur des compétences précises, ainsi que les cours sans crédit et les certificats semblent également être de plus en plus en demande. Les données sont insuffisantes pour faire une solide analyse de cette tendance à l'heure actuelle. La saisie de ces données, toutefois, se fera éventuellement au moyen du Système amélioré des dossiers sur les étudiants (SIDE) que la Commission est en train d'intégrer dans le contexte du projet du Cadre informationnel.

Projets d' « engagement » communautaire

Les universités des Maritimes augmentent à des degrés variables leurs engagements envers les collectivités dans lesquelles elles sont situées. Elles accordent de plus en plus leur soutien aux projets communautaires qui contribuent au développement socio-économique et culturel, progressant dans la voie de l'apprentissage continu. Ce prolongement des activités universitaires dans la collectivité en général peut également être considéré comme un bon placement pour l'avenir de l'université de même que pour la collectivité qu'elle dessert.

Toutes les tendances ci-dessous montrent clairement que les établissements postsecondaires des Maritimes se trouvent devant une population d'apprenants considérablement transformée, qui est caractérisée par a) une diminution du nombre d'étudiants provenant des bassins traditionnels; b) le seuil atteint par les taux de participation, et c) une hausse de la demande pour des programmes de formation et d'éducation ad hoc et à court terme. Ces tendances feront l'objet d'une surveillance au cours de la période de planification pour aider les gouvernements et les universités à y réagir avec efficacité.

2.2 Défis liés à l'accessibilité

L'accès à l'enseignement postsecondaire demeure un important sujet de préoccupation pour les gouvernements, les établissements, les étudiants et le public en général. En 1997, la Commission a publié l'étude intitulée, « Accessibilité à l'éducation postsecondaire dans les Maritimes ». Cette étude a examiné les dynamiques en jeu lorsque vient le temps de décider de poursuivre ou non des études postsecondaires. La recherche démontre clairement que le coût des études postsecondaires et l'endettement étudiant à la hausse sont des facteurs déterminants. Plus important encore est la constatation établissant que les étudiants issus de familles à revenu modeste ont bien plus de chances d'être influencés par les questions d'ordre financier au moment de prendre cette décision. On s'inquiète également du fait que les étudiants provenant de sous-populations comme les Autochtones et les Acadiens sont touchés d'une manière disproportionnée par les questions d'accessibilité.

À part les obstacles financiers, voici les autres questions ayant rapport à l'accessibilité : l'accès à des possibilités d'apprentissage variées; la reconnaissance des acquis; la facilitation de l'accès des étudiants handicapés; et les « voies » de transition entre l'école secondaire, le collège, l'université, les établissements de formation privés et le marché du travail.

Transitions du système d'éducation publique (M-12)

La Commission s'intéresse à la transition de l'enseignement postsecondaire au marché du travail et à la collectivité. Cependant, la qualité et la pertinence de la préparation, c'est-à-dire les habilités et l'orientation des élèves du système d'éducation publique (M-12) ont tout un impact sur la préparation des nouveaux étudiants au niveau postsecondaire. Dans ce contexte, le nombre de départs d'étudiants au niveau postsecondaire donne lieu de s'inquiéter. Il faut recueillir d'autres données pour distinguer entre les étudiants qui abandonnent pour de bon et ceux qui changent d'établissement ou qui prennent tout simplement un répit (comme un identificateur unique de l'étudiant qui nous permettra de mieux suivre le cheminement de l'étudiant). Néanmoins, le taux actuel de départs soulève des questions sur la qualité de la préparation des étudiants, l'orientation avant l'admission et le soutien durant leurs études postsecondaires. Les participants à une récente conférence sur le développement des compétences dans une économie axée sur le savoir ont mentionné qu'il fallait d'avoir des possibilités d'interaction et de rétroaction entre les enseignants au niveau postsecondaire et ceux de la maternelle à la douzième année, les administrateurs et les conseillers quant aux raisons expliquant les taux de départ au niveau postsecondaire et les mesures possibles pour y remédier.

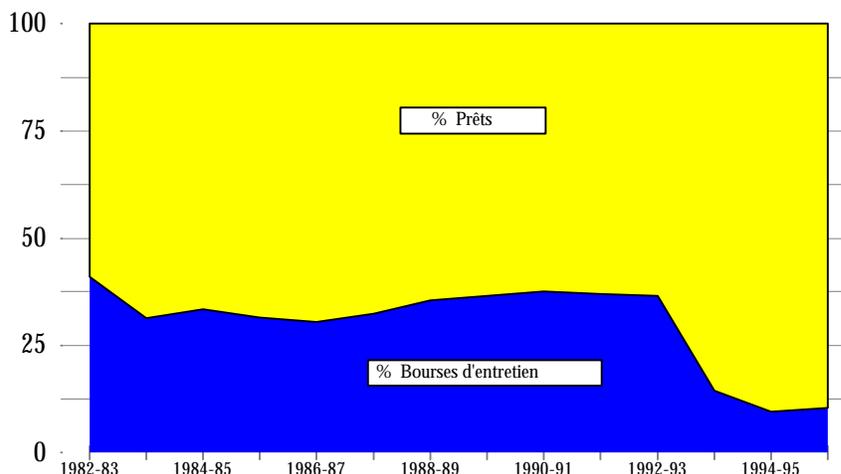
Aide financière aux étudiants

Les étudiants des Maritimes ont constamment fait appel aux prêts aux étudiants comme principale source de revenu pour payer leurs études postsecondaires. En effet, 50 % des finissants de 1996 ont obtenu un prêt du programme gouvernemental d'aide aux étudiants pour payer leurs études universitaires, comparativement à 49% de ceux de 1995. Également, depuis 1992-1993, la structure de l'aide financière a changé considérablement, s'éloignant des bourses au profit des prêts, déplaçant le fardeau des gouvernements aux étudiants. Cette tendance est illustrée à la figure 11.

En plus du nombre accru d'étudiants qui s'endettent, les données agrégées révèlent assez clair que le montant des emprunts des étudiants est également à la hausse. Figure 11 indique qu'il y a eu une hausse sensible du nombre d'étudiants considérablement endettés. En 1993-94, par exemple, il y avait moins de dix étudiants en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick combinés dont l'endettement atteignait 30 000 \$ ou plus dans leur dernière année d'études. Au cours de la période de trois ans allant jusqu'à 1996-97, ce nombre s'est accru plus de cent fois pour passer à 994 étudiants.

Figure 11
AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS
- Maritimes -

(Prêts et bourses d'entretien exprimés en pourcentage du total de l'aide financière aux étudiants : 1982 - 1995)



Source : CESPM et gouvernements provinciaux des Maritimes, Aide financière aux étudiants - Total de l'aide accordée aux étudiants, résidents d'une province maritime, étudiant au Canada (les données de 1995-1996 sont une estimation).

Endettement cumulatif - Maritimes
- Étudiants à la dernière année du baccalauréat -
(1993-1997)

	Nombre d'étudiants obtenant leur diplôme en...			
	1993-1994*	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Endettement cumulatif depuis 1988 :				
0-10 000 \$	1674	1644	1293	1251
10 000- 15 000 \$	1195	922	737	695
15 001- 20 000 \$	1346	1120	808	711
20 001-25 000 \$	428	957	918	674
25 001- 30 000 \$	63	332	695	756
Plus de 30 000 \$	8	103	333	994

Source : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes et gouvernements provinciaux.

*Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse uniquement; les données pour l'Î.-P.-É. ne sont pas disponibles

Source : Accessibilité à l'éducation postsecondaire dans les Maritimes, rapport préparé pour la CESPM par le groupe Angus Reid.

Si les politiques des gouvernements et d'autres variables imprévues n'interviennent pas pour modifier le contexte dans lequel fonctionnent actuellement les étudiants, la Commission prévoit le maintien de la tendance vers des endettements accrus des diplômés au cours des dix prochaines années. À cause de cette situation, il faut avoir de meilleures données et de meilleures analyses sur l'étendue et le poids de l'endettement comme facteur dans l'accessibilité. Il faudra se concentrer en particulier sur l'impact de nouveaux programmes comme le Fonds des bourses d'études du millénaire.

Préoccupations en matière d'emploi

Les étudiants sont motivés notamment par les résultats escomptés sur le marché du travail. Angus Reid a fait un sondage auprès des diplômés de 1997 pour le compte de la Commission. Les résultats ont démontré que presque la totalité (93 %) des étudiants ont jugé que c'était « très important » pour eux de poursuivre des études postsecondaires, car ils amélioreraient ainsi leurs chances de décrocher un « bon emploi ». Les résultats sur le marché du travail comptent particulièrement vu l'endettement que réalisent les étudiants en poursuivant des études postsecondaires. Les étudiants se préoccupent donc de plus en plus de la possibilité de trouver un emploi rémunérateur après leurs études.

Le sondage de 1997 auprès des diplômés universitaires de 1996, mené par Baseline Market Research pour le compte de la Commission, a établi que le taux de chômage de la promotion de 1996 était de 13,4 %, soit un point de pourcentage de moins par rapport à la promotion de 1995. Soixante dix-huit pour cent des diplômés de 1996 occupaient un emploi, le plus souvent à temps plein. La vaste majorité des diplômés occupant un emploi travaillent dans un domaine directement (50 %) ou indirectement (31 %) lié à leurs études.

Le lien entre la qualité, le temps opportun, la pertinence et les compétences est également crucial. La rapidité des changements qui se produisent dans le milieu de travail et dans le domaine de la technologie par rapport à la durée d'un programme d'études postsecondaires constitue un défi de taille. Il faut donc continuer à s'efforcer d'offrir aux étudiants le meilleur équilibre possible entre les compétences fondamentales (pensée critique, communications, organisation du travail, etc.) et les connaissances spécialisées. Il faut également sensibiliser davantage les employeurs et les étudiants au lien qui existe entre les diverses compétences et les possibilités de travail. Le « résumé de carrière » et le bulletin de « compétences utilisés » récemment constituent un exemple des initiatives entreprises à cette fin.

2.3 Défis du « réseau » d'enseignement postsecondaire

La qualité, l'accessibilité et le caractère abordable de l'enseignement postsecondaire ne sont pas seulement des questions d'intérêt pour chaque établissement ou ministère. Il s'agit d'un dossier où l'ensemble est plus grand que la « somme » de ses parties. La collaboration à des questions communes est essentielle pour tirer le maximum d'avantages et accroître l'étendue et la portée des possibilités d'apprentissage postsecondaire à la grandeur de la région. Les gouvernements, les établissements et les autres intervenants (particulièrement les étudiants) ont tous une contribution unique à apporter. Il faut atteindre l'équilibre entre le savoir-faire universitaire et la responsabilité de chaque établissement et les préoccupations du public au sujet de l'équilibre, de l'accessibilité et de l'efficacité par rapport aux coûts à la grandeur du réseau d'établissements.

Les établissements postsecondaires des Maritimes adaptent constamment leurs programmes, politiques et stratégies pour répondre aux besoins en évolution des apprenants. Comme les étudiants doivent assumer une part de plus en plus grande des coûts, l'enseignement postsecondaire dans son rôle d'infrastructure publique est en train de se transformer en un produit ou un service axé sur le marché. Obligés de s'adapter

à la demande des consommateurs, les établissements doivent offrir un plus large éventail de programmes plus spécialisés et multidisciplinaires. De même, la plus grande attention accordée aux transitions vers le marché du travail est en train d'animer le débat au sujet de l'atteinte de l'équilibre le plus approprié entre les « compétences de base » et les compétences particulières à l'emploi. Le renouvellement du corps enseignant et de l'infrastructure présentent également de gros défis après des années de compressions budgétaires. Dans ce genre d'environnement, chaque établissement fait face au défi de rivaliser avec les autres établissements au pays et dans le monde pour les étudiants, le corps enseignant et le soutien à l'infrastructure. Ensemble, ils ont également à surmonter le défi d'optimiser leur rentabilité par le développement de créneaux et la collaboration.

Les gouvernements ont également un rôle déterminant à jouer pour ce qui est d'améliorer l'efficacité, la réceptivité et la transparence publique de l'enseignement postsecondaire. Comme il est souligné dans le rapport du CMEC intitulé *Rapport sur les attentes du public relatives à l'enseignement postsecondaire*, « les gouvernements jouent un rôle important dans l'enseignement postsecondaire dans le respect de la gestion distincte et souvent autonome des établissements d'enseignement postsecondaire et des normes d'admission et de l'intérêt public ». (p. 10). En particulier, les gouvernements exercent leurs responsabilités en collaborant avec les établissements et les autres intervenants pour élaborer et implanter des approches appropriées en matière de politique, de législation, de financement, de qualité et de transparence. Ils sont également les mieux placés pour définir les avantages de la recherche et de l'éducation postsecondaire et en profiter au maximum en vue de répondre aux priorités socio-économiques.

Les autres intervenants, étudiants, parents et grand public, peuvent et devraient avoir un impact marqué sur l'évolution des possibilités d'enseignement postsecondaire dans les Maritimes en faisant connaître leurs besoins et, par dessus tout, par les choix exercés parmi un éventail d'options.

Voici quelques-uns des grands défis seulement à la « grandeur du réseau » qui attendent tous les intervenants dans le secteur de l'enseignement postsecondaire :

Réduction du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux

Les universités ont subi une baisse sans précédent de leurs budgets de base au cours des dernières années. L'un des principaux facteurs de cette baisse a été les compressions fédérales au titre du transfert pour l'enseignement postsecondaire. Ces compressions ont touché durement les Provinces maritimes. Si nous supposons que 30 % du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux est consacré au financement de l'enseignement postsecondaire, ces réductions totalisent 62 millions de dollars en Nouvelle-Écosse, 50 millions de dollars au Nouveau-Brunswick et 9 millions à l'Île-du-Prince-Édouard (Associations des universités de l'Atlantique). L'impact de ces compressions sur les universités des Maritimes a été profond. Celles-ci ont sérieusement nui à la capacité des établissements postsecondaires des Maritimes d'assurer l'accessibilité de tous les étudiants admissibles, d'offrir une éducation de qualité et d'assurer la capacité de recherche nécessaire.

Des démarches sont actuellement entreprises à l'échelle régionale et nationale afin de rétablir le volet de l'éducation du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux d'une manière semblable aux démarches entreprises pour le volet de la santé. La Commission mettra ses données, son information et sa capacité d'analyse à contribution, au besoin, pour appuyer ces démarches vitales.

Déplacements des sources de financement

L'aide accordée pour financer les frais de fonctionnement des universités provient presque entièrement de deux sources : les subventions de fonctionnement directes des gouvernements et les frais de scolarité. Les étudiants, plutôt que les gouvernements, assument une part de plus en plus grande des coûts reliés à l'enseignement postsecondaire. Les Figures 12, 13 et 14 montrent comment, dans chaque province, la part des frais de scolarité aux budgets de fonctionnement général des universités a enregistré une hausse sensible de 1985-1986 à 1996-1997, alors qu'en même temps, la part des gouvernements a connu une baisse marquée. Vu la situation, il reste à déterminer quelles sont les répercussions possibles sur l'accessibilité et l'équilibre le plus approprié entre le financement gouvernemental et les frais de scolarité dans le contexte des Maritimes. Il faut également faire une analyse comparative avec les établissements dans d'autres provinces.

Figure 12
Nouveau-Brunswick

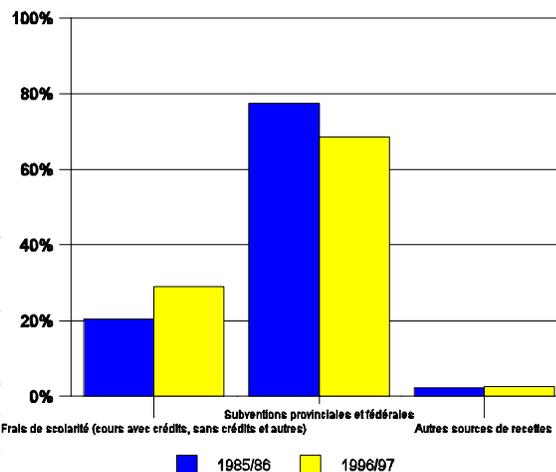


Figure 13
Nouvelle-Écosse

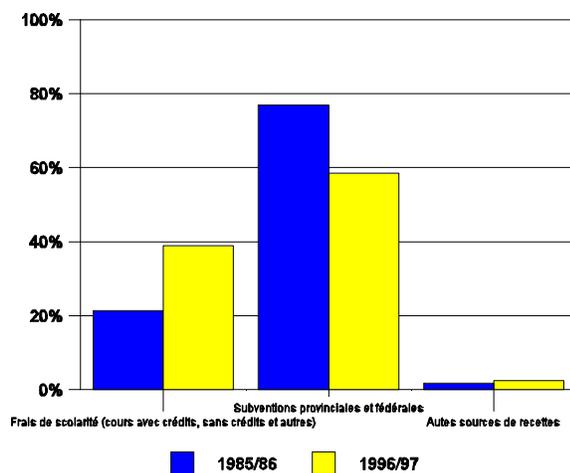
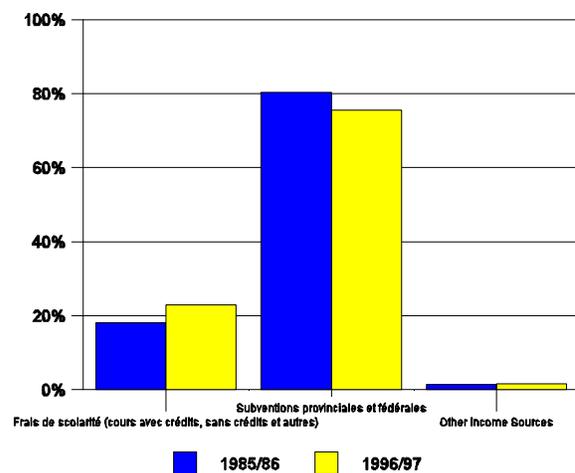


Figure 14
Île-du-Prince-Édouard



Source: ACPAU

Concurrence par rapport aux possibilités gouvernementales et non gouvernementales

En plus du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, il faut mieux promouvoir les priorités en matière d'enseignement postsecondaire dans les Maritimes par rapport aux autres initiatives fédérales et provinciales. Mentionnons, à l'échelle fédérale : les bourses du millénaire, les programmes des conseils subventionnaires, la Fondation canadienne pour l'innovation, les partenariats en technologie et autres. Il est également difficile d'accéder au financement d'organisations non gouvernementales comme les fondations d'entreprise et de charité. Les Maritimes doivent avoir plus d'influence au sein des conseils

d'experts, notamment lorsque les priorités en matière de programmes et leur conception même sont en cause. Dans ce contexte, il y a lieu de noter l'existence de différences marquées entre les besoins socio-économiques du centre du Canada et ceux des Maritimes. L'élaboration de politiques et de programmes qui peuvent fonctionner avec assez de facilité ailleurs, comme l'exigence relativement aux fonds de contrepartie de partenaires externes (probablement du milieu d'affaires) présente de grandes difficultés dans la région. Cela donne une accessibilité relativement faible. Dans ce contexte, les intervenants doivent ensemble élaborer et promouvoir des approches qui répondront avec plus d'efficacité au contexte des Maritimes.

Information sur les politiques et action

L'enseignement postsecondaire est seulement l'un des nombreux secteurs (dont la santé et les transports) qui rivalisent pour l'attention et le financement du gouvernement aux échelles provinciales et nationale. Dans ce contexte, il faut avoir des analyses d'information sur les incidences des différents scénarios de financement et de politique, comme la qualité et l'accessibilité de l'éducation, la réalisation des priorités socio-économiques du gouvernement et la capacité d'attirer et de retenir des professeurs, des chercheurs et des étudiants diplômés compétents. Ces analyses doivent comprendre les facteurs générateurs de coûts au niveau de l'enseignement postsecondaire. En particulier, il faut arriver à mieux comprendre les interactions complexes entre la qualité, la concurrence nationale, les frais de scolarité et l'accès des étudiants et l'admissibilité à l'aide. La Commission dévouera plus d'efforts exhaustifs afin de promouvoir la fourniture de données et d'information opportunes en matière de politiques auprès des gouvernements et des établissements.

Les établissements d'enseignement postsecondaire apportent une contribution importante à la vie socio-économique et culturelle de la collectivité qu'elle dessert et de la région dans l'ensemble. « Il faut affermir trois éléments, l'accessibilité, la qualité et la capacité de recherche, pour que le Canada atlantique se diversifie et se rivalise dans une économie axée sur le savoir et l'innovation. » (Association des universités de l'Atlantique) Cependant, il faut transposer des contributions réelles et possibles, en particulier dans le secteur de la recherche et de l'innovation, en projets nationaux et provinciaux pour attirer de nouveaux investissements, stimuler l'activité économique et améliorer les conditions sociales dans chacune des provinces maritimes. Il faut faire des efforts précis pour que les contributions des établissements postsecondaires en programmes provinciaux, fédéraux et non gouvernementaux soient un facteur clé de réussite constant. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un problème de communication inadéquate au sujet des activités en cours et des liens possibles.

Concurrence accrue pour les étudiants, les professeurs et les étudiants diplômés

Une plus grande demande pour la formation professionnelle pertinente, la prestation sur mesure et le soutien au placement est le principal agent expliquant l'essor et le positionnement concurrentiel des établissements de formation privés. Mentionnons, entre autres, l'arrivée au Canada d'instituts du secteur privé en provenance d'autres pays. Il y a également la tendance en Europe vers des établissements en milieu industriel (comme British Telecom et British Aerospace au Royaume-Uni et Daimler-Benz en Allemagne). Cette situation a pour effet de stimuler la concurrence entre les établissements et la formation sur mesure. Les pressions exercées pour obtenir des assurances relativement à l'emploi ou des services de placement semblables à ceux qu'offrent les établissements privés devraient prendre de l'ampleur. Les universités chercheront de plus en plus à se positionner d'une manière plus concurrentielle en concluant des partenariats axés sur le recouvrement des coûts avec le secteur privé au lieu de lutter contre ces nouvelles entités. Toutes ces tendances font ressortir le besoin de mieux promouvoir ces avantages dont la réalisation

est favorisée par des études universitaires et de montrer leur lien avec les attentes des employeurs, la qualité de la vie et l'employabilité.

Le renouvellement du corps professoral donne également lieu à des préoccupations croissantes dans les Maritimes à mesure que les professeurs prennent leur retraite. La figure 15 ci-dessous est une comparaison selon le groupe d'âge des professeurs à temps plein dans les universités des Maritimes en 1986-1987 et en 1997-1998. Le graphique montre clairement que le nombre de professeurs âgés de 54 ans et plus a connu une croissance marquée de 1986 à 1998, alors que le nombre de professeurs dans le groupe des 25 à 44 ans a chuté sensiblement. Certaines instances (surtout en Ontario) recherchent déjà activement la « crème de la crème ». Des mesures de recrutement novatrices (dont l'infrastructure et le soutien) s'imposeront, vu la taille relativement limitée des établissements des Maritimes et le faible soutien financier des entreprises dans cette région. Les changements dans la composition du corps professoral (titularisation, représentation égale des sexes, chargé de cours à temps partiel ou professeur adjoint) sont également en train de susciter plus d'attention quant aux répercussions favorables ou défavorables.

Le maintien des diplômés est une autre question en jeu. Le « sondage des diplômés des universités de 1996 », réalisé en février 1998, a fait ressortir que près de 87 % des diplômés ayant vécu dans les Maritimes avant d'y fréquenter une université sont demeurés dans la région par après. La situation, toutefois, est devenue plus concurrentielle. Les taux de traitement comparativement plus faibles dans les Maritimes servent à inciter les entreprises à s'installer dans la région; toutefois, ils pourraient également avoir pour effet d'attirer et de conserver avec difficulté des diplômés remarquables et des travailleurs du savoir pour assurer le développement durable des collectivités et des entreprises à long terme. Il sera important de surveiller les tendances au pays de même que dans les Maritimes pour appuyer la prise de mesures efficaces de la part des gouvernements et des établissements.

Arriérés en matière de l'infrastructure

Dans un récent rapport, le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie (CCNST), note que : « *Le degré auquel les Canadiens excelleront dans l'avancement du savoir déterminera les résultats que nous obtiendrons au chapitre de la croissance économique et des progrès sociaux* ». (Traduction.) Les universités ont un rôle important à jouer à cet égard, en tant qu'éducateurs de nos futurs chefs et chercheurs et comme source de compétences et de connaissances de base en recherche qui sont essentielles au développement futur. Une infrastructure moderne et sécuritaire est essentielle pour favoriser l'avancement des connaissances et la mise au point d'innovations.

Des années de compressions financières ont produit des arriérés considérables du côté de la maintenance et de la mise à jour des installations physiques. Les diminutions annuelles au titre du financement ont fait qu'il a fallu reléguer à plus tard même les grandes priorités. Il y a également la question de l'infrastructure de recherche qui est essentielle pour soutenir la qualité de l'avancement des connaissances et de la recherche dans les universités des Maritimes. Le coût des journaux scientifiques et des documents de recherche essentiels (surtout ceux qu'il faut payer en devises américaines) a dépassé le taux de l'inflation.

Comme la concurrence pour l'aide nationale à l'infrastructure de recherche et les nouveaux professeurs s'accroît, il faudra que les gouvernements et les établissements aient l'infrastructure dont ils ont besoin pour demeurer concurrentiels au pays. Par conséquent, il faut encourager l'édification d'une infrastructure de recherche solide en milieu universitaire et des mesures novatrices s'imposeront pour stimuler la sensibilisation et l'intérêt au pays à l'égard du potentiel et de la capacité des Maritimes. Une question particulière à la région est la difficulté dans les Maritimes de réunir les fonds de contrepartie pour les programmes fédéraux (comme la Fondation canadienne pour l'innovation) comparativement aux autres

provinces. Dans ce contexte, il est vital que les universités dans les Maritimes maintiennent au moins leurs forces actuelles dans le secteur de la recherche si nous ne voulons pas que la recherche finisse par devenir une fonction essentiellement des « dix grandes » universités du centre du Canada, avec les répercussions négatives sur l'innovation et le développement dans les Maritimes qui en résulteraient.

Croissance dans le secteur des technologies de l'information et des communications

Nous sommes au beau milieu de l'ère de l'information. De plus en plus d'enfants utilisent un ordinateur avant de commencer leurs études formelles; de plus en plus d'adultes sont classés dans le groupe des travailleurs du savoir; des articles et des ouvrages ont été rédigés sur l'organisation du savoir; la discipline appelée gestion du savoir gagne également du terrain. L'apprentissage continu est maintenant une nécessité. Nous assistons à l'émergence de domaines d'études multidisciplinaires comme le commerce électronique, la biotechnologie, l'information, les géosciences et les technologies d'apprentissage. Voilà un exemple de la première vague issue de la croissance phénoménale de la technologie qui a mis un pouvoir immense de communication et d'information à la portée de la personne moyenne. Les établissements d'enseignement postsecondaire traditionnels ont commencé à réagir à cette croissance. Cependant, les défis associés à l'essor technologique ont seulement commencé à se faire sentir. Même s'il est difficile de prédire la nature des incidences de la technologie de l'information et des communications sur les établissements d'enseignement postsecondaire d'aujourd'hui, il est clair que celles-ci seront immenses.

La technologie et l'infrastructure sont des moyens pour arriver à des fins. Elles ouvrent de nouvelles voies d'accès, notamment pour les employés à temps partiel ou les apprenants des régions rurales. Par la nouvelle infrastructure de recherche, elles accroissent l'éventail de possibilités pour la croissance du savoir et le développement socio-économique. La rapidité des progrès dans ces deux secteurs oblige les établissements à améliorer constamment leur infrastructure, souvent à des frais considérables, seulement pour maintenir leur position concurrentielle. Les étudiants, le corps professoral et les partenaires recherchent le « plus moderne et le plus perfectionné ». Au bout du compte, la compétitivité demande des réinvestissements stratégiques qui sont au moins comparables à ce qui se fait ailleurs au Canada. Autrement dit, il faut maintenir l'« avantage concurrentiel » des Maritimes quant aux technologies d'apprentissage et à l'apprentissage et aux applications assistés par ordinateur. Il faut donc coopérer et partager les installations pour optimiser le potentiel par l'entremise d'ententes de collaboration comme l'initiative du Réseau informatique Nouveau-Brunswick/Île-du-Prince-Édouard.

2.4 Le défi associé à la « collaboration concurrentielle »

Chaque groupe d'intervenants (établissements, gouvernements, étudiants et grand public) a une perspective différente sur chacune des grandes questions reliées au contexte que nous avons abordées ci-dessus. Du côté des gouvernements, le défi, c'est de promouvoir la valeur d'un investissement dans l'enseignement postsecondaire dans le contexte de toutes les autres pressions gouvernementales. Les données, l'information et les analyses sont essentielles pour aider les ministres à prendre des décisions quant à la politique, aux programmes, à l'investissement et la transparence publique. Du côté des établissements, il faut également arriver à mieux comprendre au public les pressions et les contributions communautaires. Les étudiants ont également besoin d'accéder à l'information pour les guider parmi un éventail d'options.

Il est évident que les défis liés à la démographie sont en train d'amener chaque établissement à rivaliser pour les étudiants, les professeurs et l'aide financière. Il reste cependant que les établissements des Maritimes, même les plus grands, sont de taille considérablement plus limitée que la plupart des établissements ailleurs au Canada. La collaboration stratégique est essentielle pour que les Maritimes conservent un atout concurrentiel au pays. Plus important encore, un cadre de collaboration est vital pour

que les apprenants dans les Maritimes maximisent le rendement de leurs fonds et des fonds publics. Dans ce contexte, le principal défi de la Commission sera de fournir l'information et les analyses nécessaires afin de promouvoir avec efficacité une compréhension mutuelle et une prise de décisions avisées.

3. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

3.1 Énoncé de mission

Comme première étape dans la réalisation de son mandat et de la prise en considération du contexte de sa mise en oeuvre, la Commission a élaboré un nouvel énoncé de mission qui lui permettra de mieux réorienter ses activités. Cet énoncé de mission tient compte des consultations avec les intervenants qui se sont déroulées dans les Maritimes dans le cadre du processus de renouvellement aboutissant à la signature de l'entente de 1997. Il tient compte également des valeurs ou des « principes » dont a convenu le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) en février 1999 dans son « Rapport sur les attentes du public à l'égard de l'enseignement postsecondaire au Canada ».

MISSION DE LA CESPM

En tant qu'organisme du Conseil des premiers ministres qui donne des conseils aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes :

Aide les établissements et les gouvernements à offrir le meilleur environnement d'apprentissage postsecondaire possible

environnement qui reflète les valeurs suivantes :

- ? Qualité – amélioration continue de la qualité des programmes, des pratiques et de l'enseignement dans les établissements
- ? Accessibilité – des programmes, des modes de prestation des programmes ainsi que des services de soutien qui optimisent la disponibilité de l'enseignement postsecondaire
- ? Mobilité – la transférabilité de l'apprentissage et des crédits à la grandeur du réseau d'enseignement postsecondaire dans les Maritimes
- ? Pertinence – une interaction efficace et réceptive entre les « apprenants », le marché du travail et la collectivité
- ? Transparence – des preuves à l'appui de la valeur, de la durabilité et de l'efficacité par rapport aux coûts d'investissement des fonds publics et de ceux de l'apprenant
- ? Avancement des connaissances et recherche – un engagement à l'égard de la recherche de connaissances

3.2 Renouvellement de l'organisation

Des années d'incertitude au sujet du mandat de la Commission ont créé beaucoup de scepticisme. Il existe déjà des vues très divergentes au sujet de ce que devrait être l'« ajout de valeur » de la Commission en tant qu'un organisme de collaboration. Il est donc des plus prioritaires d'aller au-delà des mots de l'entente et du nouvel énoncé de mission pour en arriver à un consensus plus concret sur la valeur, les attentes et les produits livrables. La réussite ou l'échec de la Commission renouvelée dépendra au bout du compte de rien d'autre que de sa capacité, avec l'aide de ses intervenants, de se redéfinir et de combler les écarts qui sont apparus durant les années dans la « zone d'attente ».

Dans ce contexte, la Commission accordera la priorité aux défis suivants :

- ? *en arriver à une compréhension, à un consensus et à une collaboration communs entre les intervenants du secteur de l'enseignement postsecondaire.* Il faut donc s'entendre sur la « valeur ajoutée » que la Commission peut fournir à chacun des groupes d'intervenants par la mise en oeuvre de son mandat et de sa mission renouvelés. Il y a des vues très opposées au sujet du rôle de la Commission, notamment entre les établissements d'enseignement postsecondaire et les gouvernements, les premiers optant plutôt en faveur d'un rôle de facilitateur et le dernier en faveur d'un soutien plus actif en matière d'obligation redditionnelle envers le public et de résultats. Les étudiants se tournent également vers la Commission pour les représenter lorsqu'ils ont des questions et des préoccupations. Dans tous les cas, il faut définir plus clairement ce que chaque intervenant reçoit en retour de sa coopération et de son investissement. Un dialogue continu et intensif sera entrepris tout au long de cette période de planification pour en arriver à un consensus sur l'approche la plus efficace pour la réalisation du nouveau mandat et de la nouvelle mission de la Commission.
- ? *reconstruire et optimiser la capacité des effectifs.* Durant les périodes de « zone d'attente », la Commission a fonctionné sans un directeur général à temps plein. La dotation a été également reportée en attendant la nomination du directeur général et la réalisation d'un budget de fonctionnement stable. Cette situation a porté un dur coup à la capacité de répondre aux attentes. La dotation est maintenant en cours, l'accent étant mis sur l'acquisition de l'éventail de compétences nécessaires pour réaliser le nouveau mandat et la nouvelle mission. La capacité des effectifs, même après l'avoir reconstruit, continuera d'être limitée par les compressions budgétaires. Il faudra donc dévouer des efforts plus intensifs pour faire une utilisation optimale de la capacité interne limitée par rapport aux partenariats externes et aux investissements. Au bout du compte, cette optimisation devrait favoriser l'engagement, les résultats et la perception de l'ajout de valeur.

Ces deux défis reliés au contexte organisationnel de la Commission demanderont jusqu'à deux années d'efforts intensifs, axés surtout sur la consultation, le dialogue et l'atteinte d'un consensus. Ces efforts jetteront la base des efforts visant à atteindre les buts et les objectifs énoncés dans la prochaine partie.

4. BUTS ET OBJECTIFS

Atteindre des résultats : lesquels et comment?

En plus de l'exercice de reconstruction décrit ci-dessus, la Commission cherchera, durant cette période de planification, à atteindre quatre buts et objectifs précis qui sont dérivés des « fonctions principales » énoncées dans l'entente de 1997. Les voici : 1. assurance de la qualité, 2. données et information, 3. action coopérative, et 4. ententes de financement.

4.1 Assurance de la qualité

Depuis son établissement, la Commission a joué un rôle clé pour ce qui est d'assurer l'accès à la population des Maritimes à un vaste éventail de programmes de qualité en approuvant (finançant) de nouveaux programmes, en examinant les modifications de programmes, en élaborant des programmes régionaux, en achetant des places à l'extérieur de la région pour les étudiants des Maritimes, et autres.

En raison de la plus grande contribution financière des étudiants à leur éducation, de la rareté des fonds publics et des niveaux réduits dans l'ensemble de financement du gouvernement, la qualité du processus éducatif est devenu un enjeu d'importance pour les étudiants, les gouvernements et les contribuables au même titre, alors que, pour la même raison, les préoccupations relativement à l'efficacité et à l'efficacéité du processus se sont accrues considérablement. Le nouveau contexte a amené la Commission à élaborer une nouvelle politique visant à donner aux étudiants et aux contribuables les mêmes assurances concernant la qualité des programmes offerts dans la région, tout en maintenant des activités comme l'administration des programmes régionaux et des ententes interprovinciales.

Assurance de la qualité

Les impressions au sujet de la qualité sont un facteur déterminant dans les choix de l'étudiant, de l'employeur, du corps professoral et du soutien public. Plusieurs sources d'information sont disponibles, allant de l'expérience de pairs et des annuaires des universités à des indicateurs paraissant dans le magazine Maclean's (par exemple évaluations sur l'admission, les rapports professeur - étudiant, les achats de bibliothèque, les résultats en matière d'emploi). « Qui croire » et « pour quelle raison » sont des questions de plus en plus déterminantes dans un marché concurrentiel axé sur la mondialisation. Dans ce contexte, le statut d'organisme autonome de la Commission place celle-ci dans une excellente position pour donner des assurances qui sont dissociées des efforts de marketing des établissements et qui sont fondées sur un ensemble de critères d'évaluation convenus.

La *Politique en matière d'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur* repose sur deux grandes considérations. D'une part, elle reconnaît que les établissements postsecondaires sont des établissements autonomes qui rendent compte à leurs conseils de l'élaboration et l'implantation de programmes de qualité pour leurs clients. Les établissements sont responsables en premier lieu d'apporter des améliorations et de satisfaire aux nouvelles exigences. D'autre part, la politique reconnaît également que les intervenants (gouvernements, étudiants, contribuables, et autres) ont un besoin légitime d'assurances au sujet de la qualité et de l'efficacité par rapport aux coûts des programmes des établissements et des services qu'ils utilisent et qu'ils contribuent à financer. Pour équilibrer ces deux perspectives de manière appropriée, la Commission a conçu sa politique de manière à combiner deux outils importants : un examen de chaque programme avant sa mise en place et un nouveau programme pour vérifier les politiques en matière d'assurance de la qualité des établissements. Ces deux outils de qualité interagissent et devraient également

être complétés par des efforts continus visant à déterminer et à diffuser l'information au sujet des pratiques d'assurance de la qualité efficaces.

Le mécanisme d'examen des programmes vise à aider les établissements à améliorer la qualité de programmes précis et, au bout du compte, à assurer les étudiants éventuels, les employeurs et le grand public que les programmes auxquels sont inscrits les étudiants et que terminent ces derniers satisfont aux normes convenues de qualité (structure de programme, ressources humaines et financières appropriées, pertinence de l'infrastructure, et autres). L'examen vise à déterminer la pertinence du programme compte tenu de ses objectifs, de sa structure, de la pertinence par rapport à l'établissement, des ressources, des résultats d'apprentissage définis et de leur pertinence. Il situe également le programme dans un contexte régional et s'assure que les programmes régionaux sont désignés de manière appropriée et que tout dédoublement inutile est évité.

Le mécanisme d'approbation des programmes de la Commission peut appuyer les efforts de recrutement des établissements. Il donne également des assurances aux étudiants et aux gouvernements au sujet de la valeur des programmes que ces derniers financent. Un récent examen de ce mécanisme a mené à l'établissement d'un « examen superficiel » des propositions satisfaisant des critères prédéfinis. Ce mécanisme a réduit la durée de l'évaluation, qui était de trois à six mois, à moins de quatre semaines; il a accru également le degré de délégation et de responsabilité du personnel. Ces efforts visant à rationaliser le mécanisme ont pour but de permettre aux établissements de réagir plus rapidement aux demandes du marché du travail et des étudiants. Les propositions plus complexes sont soumises à un examen externe par les pairs. Ce mécanisme mène habituellement des améliorations considérables à la qualité des propositions et à une plus grande acceptation à l'échelle des Maritimes, plus particulièrement dans le cas des programmes régionaux. De plus, les établissements sont tenus d'examiner les programmes approuvés à des intervalles réguliers comme il est précisé dans la décision à l'appui de leur approbation.

Les consultations avec tous les groupes d'intervenants ont mené à l'établissement d'un mécanisme parallèle de vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité. Ce mécanisme sera implanté durant la présente période de planification. Ce projet vise à aider les établissements à garantir qu'ils ont des politiques et des pratiques en matière d'assurance de la qualité qui satisfont aux repères internationaux, tout en respectant la mission et les circonstances qui leur sont propres. Le nouveau mécanisme de vérification devrait également fournir une base de référence quant aux pratiques des établissements concernant la qualité de l'enseignement. La Commission devra déterminer si elle doit se concentrer sur la qualité de l'enseignement en particulier ou si ces résultats seront atteints, par l'entremise de mécanisme de vérification global. Le but ultime de cet exercice est de promouvoir la sensibilisation à l'égard de pratiques efficaces et d'améliorations continues reconnues en matière de qualité de l'enseignement postsecondaire.

Planification des programmes universitaires

Les activités de la Commission dans ce secteur sont liées à l'objectif d'offrir le plus vaste éventail possible de programmes, tout en respectant les réalités financières. Cela consiste à éviter les dédoublements inutiles dans la mesure du possible et à désigner des programmes uniques dans la région comme programmes « régionaux ». Ces résultats sont produits au moyen du mécanisme d'approbation de programmes décrit ci-dessus. Pour ce qui est d'éviter les dédoublements inutiles de programmes, la Commission met l'accent sur le besoin de faire une utilisation optimale des ressources limitées dans la région. Elle s'occupe des questions associées aux dédoublements de programmes au moyen de différentes variables. Mentionnons l'accessibilité, notamment, géographique et linguistique des étudiants; les différences, la spécificité et la capacité des établissements; les répercussions sur la viabilité financière de l'établissement présentant la

proposition; les créneaux de programmes et le leadership dans les domaines de programmes à l'intérieur des Maritimes; l'éventail de programmes requis par tout établissement voulant s'appeler une université; le chevauchement de programmes et de secteurs de programmes entre le réseau des collèges communautaires et le réseau d'universités; la détermination du besoin relatif au programme et des incidences dans le cadre du contexte existant, tant interne qu'externe. Quant au contexte externe, il y a examen des possibilités de collaboration avec les autres établissements. L'éventail des programmes offerts est également étendu par l'application d'ententes avec d'autres provinces (Québec, Ontario) pour garantir des places (dans certaines professions de la santé pour les francophones et en optométrie, par exemple) pour les étudiants de la région.

Défis

Plusieurs défis influencent l'implantation et l'application de la Politique en matière d'assurance de la qualité de la Commission. Le premier est la sensibilisation limitée du public à l'égard de la politique. Même si la Commission a approuvé des programmes depuis son établissement en 1974, son mécanisme d'approbation externe est, jusqu'à un certain point, un secret bien gardé. Il faut donc sensibiliser davantage le public au mécanisme. Un autre défi est d'en arriver à ce que les établissements dans les Maritimes observent uniformément le mécanisme d'approbation des programmes. Il est plus facile de ne pas se soumettre à un mécanisme volontaire que de s'y soumettre. La conformité est moins un problème lorsqu'un établissement veut être « le premier au départ » avec un programme ou qu'il élabore un partenariat axé sur le recouvrement des coûts avec un établissement du secteur privé. Le troisième défi est d'en arriver à un équilibre approprié entre deux objectifs qui semblent à prime abord contradictoires, soit d'encourager les établissements à offrir un éventail approprié de programmes, tout en respectant les réalités financières.

Le nouveau programme établi pour l'examen des politiques et des pratiques en matière d'assurance de la qualité des établissements devrait faire naître un certain nombre de défis et de questions, notamment celui d'utiliser ce nouveau mécanisme d'examen avec efficacité pour contribuer à des améliorations continues de la qualité de la part des établissements. Dans ce cas également, il est essentiel de sensibiliser le public à la valeur de la participation de la Commission à l'assurance de la qualité pour procurer le plus d'avantages possibles aux Maritimes.

La Politique en matière d'assurance de la qualité en vigueur sera révisée en janvier 2000. Avant cette date, les consultations (probablement sous la forme d'ateliers) se dérouleront avec les représentants des établissements et des gouvernements afin de trouver des moyens de favoriser la réalisation des objectifs et l'implantation efficace.

BUT 1 : Donner des assurances concernant la qualité et l'éventail de programmes offerts par les établissements relevant de la compétence de la Commission	
OBJECTIFS	RÉSULTATS
? Donner des assurances que les programmes élaborés par les établissements relevant de la compétence de la CESPM satisfont aux critères de qualité convenus	? Les programmes implantés par les établissements relevant de la compétence de la CESPM satisfont aux critères de qualité convenus
? Confirmer que les établissements relevant de la compétence de la CESPM ont des politiques et des pratiques appropriées pour assurer de façon continue la qualité de leurs programmes	? Les établissements relevant de la compétence de la CESPM ont en place des mécanismes d'assurance de la qualité appropriés
? Favoriser et promouvoir la disponibilité efficace par rapport aux coûts dans la région du plus vaste éventail possible de programmes	? La population des Maritimes a accès à un vaste éventail de programmes dans les Maritimes
	? Les dédoublements inutiles de programmes sont évités

4.2 Données et information

La Commission est reconnue depuis longtemps dans les Maritimes et au pays comme une source inestimable de données et d'information sur l'enseignement postsecondaire. Ses publications et ses services (englobant les données sur les inscriptions, les prévisions financières, les résultats des diplômés, et plus) ont été très utilisés par les décideurs de la région et d'ailleurs. Les intervenants en sont venus à compter de plus en plus sur la Commission pour des données et une analyse à jour au sujet de l'enseignement postsecondaire dans la région et en sont venus également à escompter de la recherche utile sur les politiques.

Collecte, gestion et diffusion des données

Au cours des quelques dernières années, les demandes d'information ont plus que doublé pour atteindre 600 demandes par années émanant d'un vaste éventail d'intervenants : gouvernements, public, étudiants, corps professoral, établissements, organismes nationaux, et autres. Bon nombre de ces demandes nécessitent une analyse et une intégration de données provenant d'une variété de ressources. Des approches perfectionnées, conviviales et disponibles sur le Web sont requises pour répondre d'une manière efficace par rapport aux coûts à cette demande croissante. Un nouveau système sur le Web se trouve donc au coeur de l'initiative du Cadre informationnel, lancée à l'automne 1996.

Voici les défis associés à cette initiative :

1. S'entendre sur la nature des données à recueillir, sur la définition de chaque élément, sur les personnes à qui elles seront présentées et sur les fins;
2. Concevoir et mettre au point un système de gestion de données qui offrira des données et de l'information comparables, opportunes, exactes et sensibles aux besoins du client;
3. Faciliter la collecte de données provenant des établissements en coordonnant les différentes initiatives de collecte de données pour limiter les modalités reliées à la présentation de rapports;

4. Veiller à l'établissement d'un système dynamique, flexible et robuste pour satisfaire les besoins actuels et futurs en matière d'information.

Les fonctions continues en matière de données et d'information comportent la réponse aux demandes, le maintien de différentes bases de données, la production de données, la liaison avec les autres initiatives ayant rapport à l'enseignement postsecondaire et le maintien d'un environnement de technologie efficace.

Le système de gestion de données du Cadre informationnel est élaboré en deux phases, en plus des activités continues dans le secteur. La phase de conception devrait prendre fin le 31 mars 2000 en même temps que la fin du financement spécial prévu au budget. Une phase de transition de deux ans nous amènera à la fin du projet; la totalité ou presque des 90 éléments approuvés seront en place à la fin de cette période. La maintenance et l'amélioration continues du système seront ensuite incorporées aux activités continues de la Commission reliées à la fourniture de services et de produits d'information de qualité.

La Commission peut étendre la portée et la valeur de ses données de différentes façons. Mentionnons, notamment, la possibilité d'intégrer les données des collèges communautaires dans ses efforts de collecte pour le SIDE, les activités visant à implanter un numéro d'étudiant national et la collaboration avec les Provinces maritimes pour obtenir des données détaillées sur l'aide financière aux étudiants. La mise au point de nouveaux moyens de présenter l'information par Internet et l'amélioration des produits et des services de données seront des facteurs déterminants pour ce qui est de satisfaire aux besoins croissants des intervenants.

Il y a également des questions et des défis relativement en matière de politique. Entre autres, il faudra avant tout s'assurer que les renseignements personnels sont protégés en tout temps et que l'information de nature délicate des établissements est gardée confidentielle. Il faudra également s'assurer que l'information est utilisée pour les bonnes fins, de même que d'en contrôler la qualité. Dans certains cas, il faudra peut-être ajouter un cadre de travail stratégique et qualitatif pour interpréter les données.

Surveillance et analyse des tendances

Analyse des données sur l'enseignement postsecondaire

Non seulement il y a ajout de valeur aux données en les rendant plus facilement accessibles et plus pertinentes par rapport aux besoins des usagers, mais il est essentiel d'établir des mesures quantitatives et qualitatives qui feront l'objet d'une surveillance pour déterminer les résultats et les tendances qui seront soumis à une analyse et à des recherches. La Commission doit s'assurer de fournir aux intervenants les données, l'information et les analyses nécessaires pour appuyer la prise de décisions et l'élaboration de politiques, favoriser une plus grande transparence et améliorer l'analyse et la recherche. Il faut combiner et présenter les données d'une manière qui informe les intervenants au sujet des grands dossiers d'une manière efficace par rapport aux coûts. La spécificité du mandat de chaque établissement et le contexte communautaire sont également des facteurs dont il faut tenir compte dans l'interprétation des données. Il faut équilibrer ces activités avec des indicateurs qui permettent de mieux comprendre la nature régionale (à l'échelle du réseau) et le développement du secteur d'enseignement postsecondaire et qui facilitent également la réalisation d'analyses comparatives de la région dans le contexte national.

Dans ce contexte, la Commission continuera de collaborer avec les organismes fédéraux, provinciaux et internationaux pour assurer la plus grande portée de ces efforts en limitant les dédoublements à cet égard. Ce rôle est essentiel pour que la Commission demeure un chef de file pour ce qui est de donner des conseils aux intervenants. Le défi est de se concentrer sur les secteurs clés où il est possible de parvenir à un changement dans le but ultime d'appuyer les établissements d'enseignement postsecondaire et de produire des avantages pour la communauté d'intervenants.

Analyse financière

Un autre objectif important dans ce secteur est de favoriser de manière plus active l'utilisation des services financiers et du savoir-faire de la CESPM. La capacité de la Commission de servir de « mémoire collective » pour l'information financière sur l'enseignement postsecondaire présente une grande valeur pour les intervenants. La Commission a depuis longtemps été un dépôt central de données et d'information financières sur l'enseignement postsecondaire et abrite le savoir-faire nécessaire pour réaliser des analyses financières dans différents secteurs. En raison de son mandat « autonome », elle est capable de fournir ces analyses selon une perspective neutre.

Réalisation de recherches sur les politiques

Il faut axer le programme de recherche de la Commission sur les principaux secteurs de politiques qui se prêtent le mieux à un examen régional, cherchant à améliorer et à bâtir sur les autres initiatives à l'échelle provinciale et nationale. Quatre secteurs prioritaires ont été établis pour des projets spéciaux au cours des trois prochaines années. D'autres projets pourraient venir s'ajouter selon les besoins et la disponibilité des ressources. Voici les projets :

Programme de sondages des diplômés

La réalisation continue de sondages longitudinaux des résultats des diplômés et de leur degré de satisfaction au sujet de leurs études postsecondaires est une priorité. Le programme comporte la réalisation de sondages la première, la cinquième et la dixième année après l'obtention du diplôme. En 1999, un sondage des diplômés de 1996 après trois ans sera réalisé pour acquérir un savoir-faire dans les études longitudinales, tout en fournissant des données utiles sur les résultats des diplômés. Une nouvelle cohorte sera développée à des intervalles de trois ans pour les diplômés.

Suivi de l'Étude sur l'accessibilité

L'accessibilité à l'éducation postsecondaire est un autre domaine de préoccupation croissant. L'étude de suivi proposée vise à mieux comprendre les déterminants qui influencent la décision de poursuivre ou non des études postsecondaires parmi le groupe des 18 à 24 ans, dans le but de fournir aux gouvernements et aux établissements de l'information et des moyens d'action.

Recherche menée dans les établissements d'enseignement postsecondaire des Maritimes

Le projet vise à améliorer le positionnement des établissements postsecondaires des Maritimes dans la recherche nationale. Il s'agit de donner un aperçu de la portée de la recherche dans les Maritimes, ses créneaux, le degré d'accès aux subventions, à l'investissement et aux partenariats, ainsi que les contributions actuelles et éventuelles en vue de réaliser les priorités socio-économiques et affronter les défis dans l'avenir.

Transitions vers le marché du travail

Il y a un intérêt croissant pour ce qui est de mieux comprendre les besoins des employeurs de manière à faciliter et à améliorer les liens entre les employeurs et les établissements d'enseignement postsecondaire. Ce projet pourrait comporter des groupes de discussion cible dans les principaux secteurs d'emploi des Maritimes (pétrole et gaz, gestion forestière, technologie de l'information et sciences de la santé); la CESPM pourrait organiser un congrès portant sur ce thème dans le but d'échanger de l'information sur les besoins, les attentes, les intérêts convergents; et de promouvoir l'élaboration de politiques et de programmes plus efficaces en matière de recherche, de formation et de placement. Des partenariats sont envisagés avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), le Conseil économique des provinces de l'Atlantique (CEPA) et d'autres.

But 2 : Fournir aux intervenants des données, de l'information et des analyses avec une valeur ajoutée	
OBJECTIFS	RÉSULTATS
? Fournir de l'information exhaustive, pertinente et opportune de qualité	? Un meilleur soutien à la prise de décisions avisées en matière de politiques, de programmes et de transparence publique
? Déterminer, analyser et faire de la recherche sur les grandes questions en matière d'enseignement postsecondaire	? Un accès immédiat à de l'information et de la recherche diversifiées, exactes et utiles sous différents formats
? Employer de façon efficace des technologies de l'information et des communications pour simplifier et améliorer la collecte, le stockage et la diffusion de données	? Un degré plus élevé de satisfaction des intervenants au sujet des données et de l'information fournies
? Fournir de l'information et des analyses au besoin sur les questions financières et de financement	? Disponibilité d'analyses financières pour les preneurs de décisions

4.3 Stimuler la coopération

La coopération a toujours été l'un des objectifs de la CESPM. Les réunions de la Commission, des comités et les ateliers contribuent tous à favoriser la compréhension et la collaboration. La Commission a également eu recours à d'autres outils, en particulier son congrès, pour promouvoir le dialogue. De plus, elle appuie les représentants des gouvernements et des établissements des Maritimes, s'il y a lieu, dans leur participation aux forums nationaux, y compris les groupes de travail du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC).

Dans ce contexte, il y a lieu de mentionner les comités suivants :

Maritimes

- ? Comité des finances
- ? Comité consultatif sur le Cadre informationnel
- ? Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires
- ? Atlantic Advisory Committee on Health Human Resources (AACHHR) (Comité consultatif sur les ressources humaines en santé en Atlantique)
- ? Réseau informatique Nouveau-Brunswick/Île-du-Prince-Édouard
- ? Comité provincial des sciences de la santé du Nouveau-Brunswick

National

- ? Groupe de travail sur la recherche - CMEC
- ? Forums du Secrétariat de la recherche sur les politiques (BCP)
- ? Comité de gestion stratégique (CMEC)
- ? Groupe de travail sur la qualité des données (Statistique Canada)

Les discussions avec les intervenants font également ressortir le besoin d'entreprendre plus d'actions concertées dans des secteurs précis. Un secteur qui a été mentionné par un certain nombre d'établissements est la question de faciliter l'accès à l'information sur les programmes fédéraux et les programmes de financement qui changent constamment. Les Maritimes ne reçoivent pas actuellement une part proportionnelle des subventions nationales, notamment dans le secteur de la recherche et de l'infrastructure. Il est difficile pour les petits établissements de se tenir au fait des possibilités et des exigences des programmes fédéraux de financement qui changent. Les Maritimes sont également défavorisées par rapport à tout projet de « fonds de contrepartie », car leur économie est dominée par les petites et moyennes entreprises (PME). La conception des programmes qui limite l'accès est également une question à laquelle pourrait s'attaquer un organisme régional autonome. En général, le défi, c'est de rehausser au pays le profil de la capacité et des besoins de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes.

Un autre défi, c'est celui de faire une utilisation optimale des fonds provinciaux limités qui sont consacrés aux projets spéciaux de la Commission, comme le programme de sondages des diplômés et l'Étude sur l'accessibilité. Ces projets offrent des avantages évidents sur le plan des connaissances à un éventail d'intervenants. Toutefois, par le passé, les Provinces maritimes étaient les seules sources de financement. Il faut s'efforcer de créer de nouveaux partenariats et trouver de nouveaux investissements afin de réduire les coûts provinciaux et accroître la valeur des projets proposés. Ces efforts contribueraient indirectement, sans aucun doute, à une plus grande acceptation de la part des partenaires externes quant aux actions entreprises en vue de s'attaquer aux questions visées par les projets spéciaux. Dans ce contexte, le personnel devra consacrer du temps à l'élaboration de propositions de financement pour les projets de la Commission (destinées, par exemple, à Industrie Canada, à Département des ressources humaines du Canada, à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, et autres.).

Il faudra continuer d'appuyer également les groupes de travail et d'étude des Maritimes sur des enjeux précis. Parmi les questions qui émergent, mentionnons l'éducation physique (la kinésiologie, les études sur les loisirs et les sports et l'éducation sanitaire), les programmes d'éducation et l'utilisation de la technologie pour améliorer l'accès, de même qu'une aide pour les programmes de formation spécialisée en français. Il serait également possible de tenir des ateliers sur des sujets d'intérêt commun.

En dernier lieu, un soutien plus actif en matière d'information pour la participation des gouvernements aux initiatives et aux consultations nationales (comme la recherche du CMEC sur les indicateurs de rendement et la réponse aux attentes ou les consultations nationales au sujet de la recherche sur les politiques) pourrait également procurer plus d'avantages en faisant mieux connaître les forces de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. Il pourrait également améliorer l'accès aux possibilités, en particulier

les possibilités de financement. Le personnel devrait consacrer un peu de temps aux activités stratégiques afin d'appuyer les experts et les contacts qui sont accessibles par l'entremise des membres de la Commission eux-mêmes.

BUT 3 : Promouvoir et favoriser la coopération à l'intérieur des Maritimes et avec les autres partenaires et les partenaires externes	
OBJECTIFS	RÉSULTATS
? S'assurer que les apprenants ont accès à des programmes coûteux en grande demande qui ne sont pas offerts dans leur langue dans leur région	? Les apprenants des Maritimes ont accès aux programmes coûteux en grande demande qui ne sont pas offerts dans leur langue dans la région
? Élaborer et gérer des ententes interprovinciales d'une manière efficace par rapport aux coûts	? Plus de dialogue et d'action par rapport aux questions reliées à l'enseignement postsecondaire dans la région et au pays
? Accroître la sensibilisation et le dialogue par rapport aux questions et aux possibilités reliées à l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes, tant dans la région qu'au pays	? Plus grande collaboration entre les intervenants de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes, ce qui comprend plus de coordination en matière d'administration et des politiques ainsi qu'une augmentation de l'efficacité par rapport à ces coûts
? Favoriser l'établissement d'approches rentables et coopératives pour l'administration, les programmes et les politiques en matière d'enseignement postsecondaire	? Plus grand financement des projets en matière d'enseignement postsecondaire dans les Maritimes
? Favoriser l'accès aux possibilités de financement externe et aux partenariats du savoir	

4.4 Gestion des ententes de financement

La CESPM a toujours eu la responsabilité de gérer des ententes de financement régionales et interprovinciales. Elle assume aussi des responsabilités de financement provinciales pour le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. (Le Nova Scotia Council offre ce service en Nouvelle-Écosse.) En 1998-1999, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a reçu également des analyses détaillées ayant rapport aux incidences des scénarios possibles de financement aux établissements postsecondaires. Pour les années 1999-2000 et 2000-2001, il faudra accorder un soutien sous forme de personnel et d'information à cette dernière province pour son projet de financement pluriannuel. À la fin du projet, il faudra probablement apporter des changements aux mécanismes de gestion financière de la CESPM pour le Nouveau-Brunswick.

Il y a lieu de noter que le but 4.4 comprend des activités reliées aux questions financières qui figuraient auparavant dans le plan d'entreprise. Par exemple, l'administration de l'entente entre le Nouveau-Brunswick et le Québec et l'entente tripartite sur l'optométrie est inscrite sous le But 1 ayant rapport à l'accessibilité aux programmes de qualité; l'administration du Réseau informatique NB/ÎPÉ et la recherche de sources de financement externes pour les activités reliées à l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes paraissent sous le But 3 ayant trait à la coopération.

BUT 4 : Gérer le financement des programmes régionaux et fournir des analyses et des services financiers	
OBJECTIFS	RÉSULTATS
? Administrer les ententes de financement des programmes régionaux et les ententes interprovinciales	? Les ententes de financement régionales et interprovinciales sont gérées de manière efficace et appropriée
? Encourager les intervenants à recourir aux services financiers et au savoir-faire de la CESPM	? Les ressources et le savoir-faire de la CESPM sont utilisés avec efficacité pour ajouter de la valeur aux provinces qui ont besoin d'une aide
? Assurer la comptabilité équitable des dépenses et des recettes	? Les objectifs de transparence financière des gouvernements provinciaux sont atteints
? Offrir avec efficacité les services et les analyses sur demande	? Les clients sont satisfaits des analyses et des services financiers

5. PLAN DES RESSOURCES

5.1 But de la présente partie

Il s'agit du premier plan d'entreprise pluriannuel qui est soumis par l'entremise des sous-ministres responsables de l'éducation dans chacune des trois provinces à leur ministre respectif pour le faire approuver. La présente partie donne des renseignements détaillés sur les recettes, les dépenses et les ressources humaines qui sont nécessaires pour atteindre les buts et les objectifs énoncés dans les parties précédentes pour les années financières 2001 à 2003. Les renseignements au sujet de l'année financière 1999-2000 sont présentés à des fins de comparaison.

Une fois approuvée et achevée, la présente partie servira à dresser une soumission plus détaillée pour le budget de base de 2000-2001 au Conseil du Trésor régional (CTR). Les prévisions pour les années 2001-2002 et 2002-2003 seront également présentées au CTR à titre de « référence » ou aux fins de l'approbation de la planification (sous réserve d'ajustements par le truchement des discussions portant sur les budgets annuels). Le présent document servira également de base aux décisions provinciales au sujet du financement spécial accordé sous la forme de subventions provinciales directes. Les différents mécanismes de financement (comme le CTR comparativement aux contributions provinciales directes) sont exposés plus loin au point 5.2.

5.2 Mécanismes de financement

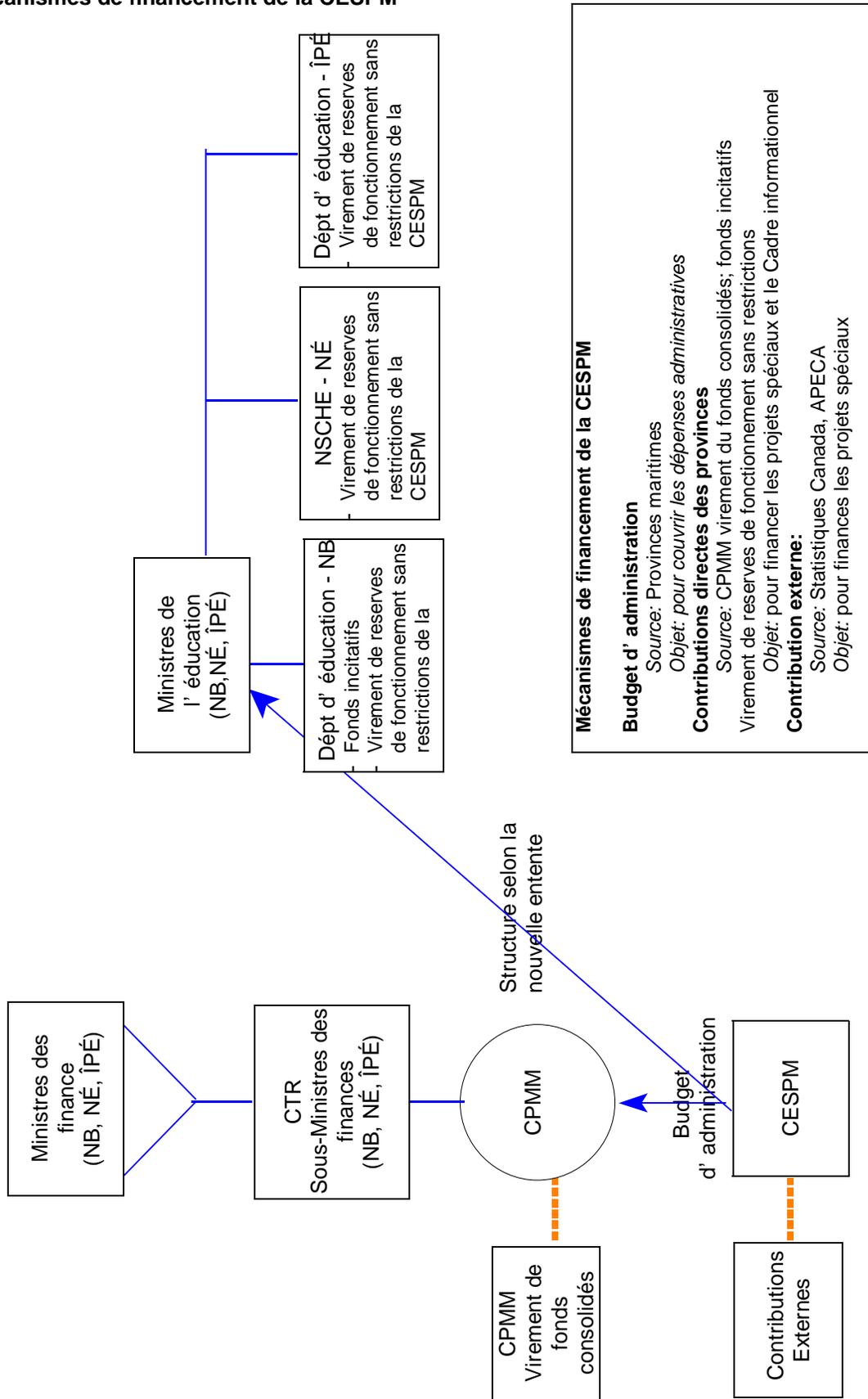
La figure 16 donne une représentation visuelle des mécanismes de financement de la CESPM, c'est-à-dire le budget (de fonctionnement) de base, les contributions provinciales directes et les contributions externes.

? **Budget (de fonctionnement) de base** : En tant qu'organisme du Conseil des premiers ministres des Maritimes (CPMM), la CESPM est tenue de soumettre un budget chaque année au CPMM pour le faire approuver par le CTR. De plus, en vertu de son mandat renouvelé, elle rend compte aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans chacune des trois Provinces maritimes.

Le budget de fonctionnement est partagé entre les Provinces maritimes selon une formule de calcul par habitant. Le paragraphe 1.08.3 de l'entente créant le Conseil des premiers ministres prévoit que la formule de partage des coûts par habitant sera ajustée en fonction du dernier recensement démographique réalisé par le gouvernement du Canada. Cette formule a été révisée en 1998-1999 en fonction des résultats officiels du Recensement de 1996 pour les Provinces maritimes (N.-B. 41,4 % ; N.-É. 51 %; et Î.-P.-É. 7,6 %).

? **Contributions provinciales directes** : Depuis 1997, le financement des grands projets régionaux a été assuré à partir de contributions provinciales directes plutôt que par les fonds du budget de base de la Commission, qui ne peut plus absorber les coûts reliés à ces projets. Cette catégorie de financement comprend les contributions provinciales par le truchement du Fonds consolidé du CPMM (N.-B., N.-É., Î.-P.-É.); le financement incitatif (N.-B.); les fonds réservés au budget de fonctionnement pour les subventions sans restriction de la CESPM (N.-B., N.-É. et Î.-P.-É.). À titre d'exemples de projets financés ainsi, mentionnons les suivants : sondage des diplômés, Étude sur l'accessibilité et étude sur la détermination des coûts des programmes.

Figure 16
Mécanismes de financement de la CESPM



Le projet du Cadre informationnel des Maritimes a été financé exclusivement par les contributions provinciales directes depuis son lancement en 1996-1997. Le budget total exigé pour cette année a été assuré à même le Fonds consolidé du CPMM. Depuis 1997-1998, les provinces du N.-B. et de la N.-É. financent leur part des coûts annuels reliés au projet par des subventions directes et d'un virement du Fonds consolidé du CPMM. L'Île-du-Prince-Édouard finance sa part entièrement à partir du Fonds consolidé du CPMM. Le projet pilote a bénéficié d'un financement total de 991 000 \$. La Commission demandera une augmentation de son budget de base au CTR à la fin du projet pilote en 2000-2001. Cette demande de fonds supplémentaire est directement attribuable à la complexité technique et à la portée du nouveau programme.

- ? **Contributions externes** : Comme il est souligné au point 4.4, la Commission est intéressée à consacrer plus de temps et d'efforts à l'établissement de nouveaux partenariats et de nouveaux investissements pour contribuer à faire une utilisation optimale des fonds provinciaux limités et accroître la valeur des projets spéciaux de la CEPSM, comme le Sondage des diplômés, l'Étude sur l'accessibilité. Jusqu'à maintenant (année financière 1999-2000), l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) s'est engagée à accorder une aide de 45 000 \$ pour les projets spéciaux et Statistique Canada devrait prolonger son contrat existant jusqu'à juin 2000 relativement au projet du Système amélioré d'information sur les dossiers des étudiants (SIDE).

5.3 Historique des ressources

Ressources financières

Comme tous les établissements d'enseignement postsecondaire, la Commission s'est efforcée de fonctionner, pendant plus de cinq années d'incertitude et de compressions budgétaires. Les compressions effectuées au budget de l'administration depuis 1974-1975 ont totalisé 39 % en 1998-1999. En 1999, le CTR a accepté de relever le budget de base de la Commission, soit de 792 617 \$ à 917 141 \$ pour appuyer les responsabilités réorientées en vertu de l'entente. Il a été précisé à ce moment-là, cependant, que la proposition ne comportait pas les frais continus de maintenance (frais de fonctionnement) relativement au nouveau système plus complexe du Cadre informationnel, qui sont assumés jusqu'à la fin de l'année financière 2001-2002 à partir du financement spécial (subventions provinciales directes). Comme il a été promis dans la soumission budgétaire de 1999, les exigences additionnelles (nouvelles) en matière de maintenance du système après l'année 2001-2002 sont maintenant établies.

Ressources humaines

Aucun changement n'est proposé au pouvoir continu de la Commission relativement au plan des effectifs (ETP). Le nombre d'ETP s'est maintenu à 11 depuis la création de la Commission. Toutefois, les restrictions budgétaires ont réduit systématiquement la capacité de la Commission d'absorber les coûts liés à la dotation des postes essentiels. Cette dernière a donc fonctionné de 1984 à 1999 avec un nombre approximatif de 7 à 9 ETP permanents. Elle n'a pas pourvu aux postes clés. L'injection de nouveaux fonds de fonctionnement en 1999-2000 a remédié à cette situation. Il y a eu une redéfinition des postes pour les faire correspondre au mandat renouvelé; les activités de dotation sont en cours pour faire passer les effectifs à 11 ETP.

Comme il est noté ci-dessus au point traitant des ressources financières, des fonds spéciaux (additionnels) ont été accordés de 1997 à 2000-2001 pour la mise au point d'un système d'information nouveau et plus complexe du Cadre informationnel. Une proportion des fonds a servi à la dotation de 3 à 5 postes

(additionnels) pour une durée déterminée aux fins du projet. Une partie des fonctions accomplies par le personnel embauché pour une durée déterminée se poursuivra, cependant, après l'épuisement des fonds spéciaux, dont les besoins plus complexes en matière de coordination des établissements, la nécessité d'exploiter des systèmes parallèles pendant trois ans afin d'appuyer l'application des formules de financement; et le besoin continu en matière de soutien technique (comme la conception de l'environnement de programmation sur le Web et le savoir-faire en administration des réseaux locaux).

Dans le présent plan d'entreprise, les besoins continus en ETP liés à la gestion du nouveau système du Cadre informationnel ont été intégrés aux effectifs autorisés de 11 ETP. Deux postes pour une durée déterminée (des cinq actuels) ont été redéfinis et intégrés au plan des ressources humaines à long terme de 11 ETP. Le financement des frais liés aux salaires et aux avantages, de même que des frais généraux associés à ces postes sera assuré par les fonds du budget de base et les fonds réservés aux projets spéciaux jusqu'en 2001-2002. Nous proposons que d'autres fonds de fonctionnement soient accordés en 2002-2003 pour appuyer les services de soutien à contrat (pour une durée déterminée) dans les secteurs plus spécialisés comme la programmation, l'administration des réseaux locaux et la conception Web au besoin. Ces services professionnels devraient coûter quelque 88 000 \$ par année. Il existe d'autres besoins liés directement au système nouveau et plus complexe. Cet ajustement estimatif du budget de base continuera de faire l'objet d'une révision pour chaque année du plan de financement pluriannuel avant qu'une demande de financement ne soit présentée au CTR au cours de l'année financière 2002-2003.

Charge de travail

Comme il est indiqué dans la partie précédente, l'exercice du plan d'activités devait tenir compte d'accroissements importants de la charge de travail au cours des cinq dernières années. Mentionnons, par exemple : a) une augmentation du nombre de soumissions de propositions de programmes aux fins d'approbation passant en moyenne de 19, il y a cinq ans, à plus de 70 par année, nombre qui continue de croître; et b) une augmentation du nombre de demandes de données atteignant de 300 à 600 par année. De plus, en vertu de l'entente de renouvellement, de nouvelles responsabilités se sont ajoutées, dont l'exécution d'un nouveau programme d'examen des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité et les nouveaux besoins liés aux plans d'entreprise. La charge de travail devrait continuer de s'accroître avec l'avènement du nouveau système d'information. Comme les données de base deviennent plus accessibles, les demandes de données, d'information et d'analyses spécialisées devraient augmenter.

5.4 Plan des ressources

La présente partie fournit des renseignements plus détaillés sur les ressources nécessaires pour atteindre les buts et les objectifs énoncés dans le présent plan d'activités pluriannuel. La soumission budgétaire pour l'année 1999-2000, qui a été approuvée dernièrement, a servi de base pour l'établissement des plans financiers des années qui suivent. D'autres hypothèses ont été formulées :

- ? Il y aura des augmentations inévitables d'une année à l'autre des coûts de fonctionnement dans les secteurs suivants : locations (augmentations intégrées aux ententes de location à bail), hausses de traitement (fondées sur les échelles de traitement du CPMM), traduction, impression et autres. Cependant, des ajustements ont été apportés pour limiter l'augmentation totale du coût de l'inflation selon les prévisions à moins de 1,2 % par année.
- ? Le plan des effectifs sera maintenu dans les limites autorisées, soit à 11 ETP . Aucun nouvel ETP n'est demandé.

- ? Il faut d'autres fonds de fonctionnement pour soutenir le système nouveau et plus complexe du Cadre informationnel à la fin du financement des projets spéciaux (2001-2002). Les besoins en ETP, cependant, seront abordés dans le cadre des limites autorisées, soit à 11 ETP. Les fonds supplémentaires serviront essentiellement à financer les services professionnels spécialisés et l'infrastructure technique (programmation, adaptation de la conception Web, et autres).
- ? Le financement des projets spéciaux continuera d'être assuré par des fonds supplémentaires (énumérés aux points « Autres contributions provinciales » ou « Virement du Fonds consolidé » au tableau 1) qui sont accordés chaque année selon les besoins (conformément aux propositions de projets de la Commission qui ont été approuvées). Il s'agit de projets comme le programme de sondages des diplômés et l'Étude sur l'accessibilité. Cette approche est adoptée en raison des écarts de coûts considérables d'une année à l'autre. Les prévisions pour les projets actuellement approuvés qui sont énumérés sous la rubrique Buts et objectifs sont intégrées au plan financier.

Le Comité des finances de la Commission a pris part à l'analyse des besoins financiers et à la recommandation, soit d'adopter des ajustements d'une année à l'autre. Le comité consultatif sur le Cadre informationnel a également contribué à l'établissement des prévisions pour le projet du Cadre informationnel et les frais continus de maintenance et d'amélioration du nouveau système.

Les tableaux ci-joints donnent une répartition des besoins à partir de l'année 1999-2000 (année de référence) à 2002-2003 :

Tableau 1 - Recettes et dépenses proposées

Tableau 2 - Charge de travail (EPT) - Répartition selon le but.

TABLEAU 1
RECETTES ET DÉPENSES PROPOSÉES

	<u>1999-2000</u> <u>Budget</u>	<u>2000-2001</u> <u>Budget</u>	<u>2001-2002</u> <u>Budget</u>	<u>2002-2003</u> <u>Budget</u>
Recettes				
Finance de base (note 1)	917 141	951 898	966 176	1 105 063
Contributions au projet de Cadre informationnel				
Recettes différées (note 2)	253 860	191 423	-	-
Virement du fonds consolidé	32 238	26 135	-	-
Contribution directes	2 623	34 867	34 802	-
Autres contributions provinciales (projets spéciaux)	190 000	299 500	346 372	284 000
Gestion des nouveaux système d'information	-	-	-	87 993
Recouvrement de l'APECA (note 4)	45 000	-	-	-
Recouvrement de Statistique Canada (note 5)	60 000	15 000	-	-
	<u>1 500 862</u>	<u>1 518 823</u>	<u>1 347 350</u>	<u>1 477 056</u>
Dépenses				
Administration				
Salaires et charges sociales	623 590	654188	667 390	696 805
Coûts de fonctionnement	422 393	428729	435 160	451 687
Maintenance du nouveau système d'information				
Operating Costs (note 6)	-	-	35 550	44 564
Projets spéciaux				
Sondage des diplômées et diplômés	150 000	151500	153 000	154 500
Niveau de satisfaction public	10 000	-	-	10 000
Capacité de recherche	75 000	-	-	-
Étude sur l'accessibilité	-	148000	18 750	-
Transitions en milieu de travail	-	-	-	82 000
Élaboration continue du système d'information	-	-	37 500	37 500
Projet de cadre informationnel				
Coûts de fonctionnement	131 479	91168	-	-
Développement	88 400	45238	-	-
	<u>1 500 862</u>	<u>1 518 823</u>	<u>1 347 350</u>	<u>1 477 056</u>

Notes

- 1 Les coûts de fonctionnement ont augmenté de 1,5 p. 100 par année en raison des coûts inflationnistes des dépenses obligatoires (selon les estimations du plan de financement pluriannuel du Nouveau-Brunswick) et les augmentations salariales prévues par l'échelle de traitement. L'estimation pour l'exercice financier 2000-2001 comprend également une correction de la sous-estimation des coûts reliés au traitement et aux avantages sociaux du directeur général, tels que fournis à titre de financement supplémentaire au cours de l'exercice budgétaire 1998-1999.
- 2 Concerne le report de contributions inutilisées pour l'initiative du cadre informationnel.
- 3 Somme de financement additionnel qui devrait être demandée au CTR pour la gestion continue des nouveaux systèmes d'information. Aucun ETP supplémentaire n'est demandé. Les traitements reliés à l'élaboration et à la gestion des systèmes étaient prévus dans le financement du projet-pilote jusqu'à 2000-2001. Le budget de 1999-2000 présenté par la Commission au CTR indique que le budget de fonctionnement devra être incorporé au budget de base.
- 4 Financement accordé pour le projet sur la capacité de recherche.
- 5 Financement accordé pour le projet SIDE de Statistique Canada.
- 6 Comprend les coûts reliés aux services de soutien professionnel spécialisé pour la programmation générale, la conception et la programmation du site Web, ainsi que l'expansion des éléments de données et du matériel informatique.

TABLEAU 2
CHARGE DE TRAVAIL (ETP)
BUDGET DE FONCTIONNEMENT - RÉPARTITION SELON LE BUT

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
	ETP	ETP	ETP	ETP
Orientations stratégiques et aide administrative	225	225	225	225
Qualité et planification des programmes universitaires	235	235	235	235
Programmes régionaux et financement	140	140	140	140
Coopération	45	45	135	135
Données, information et analyses				
Gestion de la base de données, services et produits	315	315	225	225
Surveillance et projets de recherche	140	140	140	140
Total	1100	1100	1100	1100

*Selon les résultats escomptés de l'évaluation actuarielle des pensions (exigée le 15 avril 1999), la part de l'employeur des pensions de retraite n'a pas été incorporée à l'estimation des avantages fixée à 9 %. La prochaine évaluation actuarielle sera réalisée d'ici trois ans.

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
	ETP	ETP	ETP	ETP
Élaboration du Cadre informationnel	400	400		
Total	400	400		

**ENTENTE RELATIVE AU
RENOUVELLEMENT DES DISPOSITIONS SUR LA COOPÉRATION RÉGIONALE
EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE**

- Entre :** Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick, représentée par le **ministre de l'Enseignement supérieur et du Travail,**
- et :** Sa Majesté la Reine du chef de la province de la Nouvelle-Écosse, représentée par le **ministre de l'Éducation et de la Culture,**
- et :** Sa Majesté la Reine du chef de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, représentée par le **ministre de l'Éducation,**

(ci-après appelées parfois « les provinces »).

A. INTRODUCTION

Les provinces reconnaissent le rôle important que joue depuis 1973 la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes dans le développement de l'enseignement postsecondaire. Par la présente entente et après consultation, les ministres responsables de l'enseignement postsecondaire de chacune des Provinces maritimes réitèrent leur engagement envers la coopération dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et énoncent les principaux éléments de l'entente touchant la façon et les mécanismes par lesquels cette coopération pourra se poursuivre.

B. ORGANISME RÉGIONAL

1. Les provinces conviennent de continuer d'assurer le fonctionnement de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes à titre d'organisme régional voué à l'enseignement postsecondaire.
2. Les provinces conviennent de modifier les mesures législatives parallèles qui sont en vigueur dans chacune d'entre elles afin de donner effet aux éléments énoncés dans la présente entente.
3. Les provinces conviennent que les éléments énoncés dans la présente entente sous les rubriques figurant ci-dessous serviront à encadrer et à orienter les activités de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes jusqu'à ce que les mesures législatives parallèles soient modifiées.
4. La Commission continuera d'être un organisme du Conseil des premiers ministres des Maritimes.

C. ORIENTATION PREMIÈRE - AU SERVICE D'UNE COLLECTIVITÉ D'APPRENANTS EN PLEINE ÉVOLUTION

1. Dans l'exécution de ses fonctions, on demandera à la Commission de donner la priorité à l'amélioration et au maintien des meilleurs services possibles à l'intention des étudiants en situation d'apprentissage continu.

Ce mandat comprend les éléments suivants :

- a) faire en sorte que les programmes d'étude soient d'une durée idéale et de la meilleure qualité possible;
- b) mettre l'accent sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis et sur l'équivalence des crédits afin de prêter vie au principe selon lequel le dédoublement des efforts ne devrait pas être nécessaire pour obtenir des crédits liés à un apprentissage déjà effectué avec succès;
- c) assurer des transitions en douceur entre le milieu de l'apprentissage et le marché du travail;
- d) assurer un accès équitable et convenable aux possibilités d'apprentissage et mettre ces possibilités à la disposition des apprenants au moment et à l'endroit qui leur convient;
- e) assurer la qualité de l'enseignement.

D. PRINCIPALES FONCTIONS

Les provinces conviennent que les principales fonctions de la Commission seront les suivantes :

1. Assurance de la qualité

La Commission adoptera des mesures en vue d'assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes de formation et de l'enseignement dans les établissements postsecondaires relevant de sa compétence.

Ces mesures pourront comprendre l'examen des pratiques des établissements afin d'assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes de formation et de l'enseignement ainsi que la présentation de recommandations aux établissements et aux gouvernements.

2. Données et information

La Commission s'assurera que des données seront recueillies, conservées et rendues publiques afin que les établissements postsecondaires relevant de sa compétence s'acquittent de leur obligation redditionnelle et pour appuyer les établissements et les provinces dans leur travail.

Ce mandat peut comprendre les éléments suivants :

- a) établir des normes sur les données et les systèmes;
- b) établir des critères en matière de rapports publics et produire des rapports publics;
- c) réaliser des études sur des questions de politique publique, les préoccupations des établissements et les questions liées à l'enseignement postsecondaire, ainsi que conseiller les établissements et les gouvernements en ces matières.

3. Stimuler l'action coopérative

On s'attend de la Commission qu'elle prenne des mesures en vue de stimuler l'action coopérative entre les établissements et les gouvernements lorsque cette action est susceptible d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du réseau d'enseignement postsecondaire des Maritimes.

Ce mandat peut comprendre les éléments suivants :

- a) encourager les projets qui permettront aux établissements d'offrir des programmes conjoints, complémentaires et régionaux; et
- b) encourager l'élaboration d'ententes administratives, financières et de partage des services susceptibles de réduire les frais généraux des programmes ainsi que l'ensemble des coûts assumés par les étudiants et les gouvernements.

4. Administration des programmes régionaux

La Commission continuera d'élaborer et d'administrer des transferts financiers entre les provinces en vue de financer les programmes régionaux, et elle pourra élaborer et administrer au besoin des ententes financières relativement à des programmes dispensés à l'extérieur de la région afin d'accroître les possibilités d'apprentissage offertes aux étudiants des trois provinces.

E. AUTRES SERVICES ET FONCTIONS

1. La Commission pourra dispenser d'autres services ou s'acquitter d'autres tâches au bénéfice d'un ou de plusieurs établissements et d'une ou de plusieurs provinces, selon les dispositions de son plan d'entreprise.
2. Les provinces conviennent que les décisions relatives à la politique de financement relèvent de chacune d'entre elles. Les provinces pourront demander à la Commission de leur fournir des conseils ou des services dans le but d'établir leur politique de financement ou de financer l'enseignement postsecondaire.

F. OBLIGATION REDDITIONNELLE ET RESSOURCES DE LA COMMISSION

1. La Commission est financée par les provinces et elle doit leur rendre des comptes en faisant rapport aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire.
2. Le financement et l'obligation redditionnelle de la Commission reposent sur un plan d'entreprise pluriannuel.
3. Le plan d'entreprise de la Commission détaillera, par fonction, les activités prévues de la Commission, les résultats escomptés de ces activités ainsi que les ressources nécessaires à leur réalisation.
4. Le plan d'entreprise sera mis à jour annuellement et sera soumis en août de chaque année aux ministres et aux sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire. Il devra décrire clairement les ressources qui seront nécessaires au cours de l'année financière gouvernementale commençant le mois d'avril suivant, contenir une entente de partage convenable entre les provinces en fonction des services dispensés par la Commission à l'échelle régionale et à l'intention de l'une ou l'autre des provinces et être en conformité avec les directives budgétaires fournies par l'entremise du Conseil des premiers Ministres des Maritimes ou en collaboration avec celui-ci.
5. Après consultation auprès des ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans chacune des provinces, le Conseil des Premiers ministres des Maritimes établira le budget de base de la Commission afin d'assurer le maintien de son fonctionnement; il pourra prévoir de la même façon un budget pour des projets spéciaux.
6. Les ministres et les sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire examineront de temps à autre le rendement de la Commission à la lumière de son plan d'entreprise approuvé.

G. COMPÉTENCE

1. La Commission se concentrera sur l'enseignement universitaire, ce qui comprend principalement les programmes qui mènent à l'obtention d'un grade.
2. La compétence de la Commission pourra être modifiée avec le consentement des ministres responsables de l'enseignement postsecondaire de chacune des Provinces maritimes.
3. Les provinces conviennent d'examiner plus à fond les possibilités d'ententes de coopération entre elles en ce qui concerne les collèges communautaires et les programmes semblables. D'ici à ce que cet examen soit terminé, les programmes des collèges communautaires n'auront pas à être approuvés par la Commission.

H. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

1. La présidence de la Commission sera distincte de la direction générale du personnel de la Commission.
2. Les provinces conviennent de recruter à l'échelle nationale un directeur général ou une directrice générale.
3. La présidence sera assumée à tour de rôle pendant deux ans par chacune des provinces à compter d'avril 1997.

I. COMPOSITION DE LA COMMISSION

1. La composition actuelle de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes sera maintenue, sous réserve de ce qui suit :
 - a) Le président ou la présidente sera choisi parmi les dix-neuf membres de la Commission, plutôt que nommé à titre de vingtième membre; et
 - b) Le directeur général ou la directrice générale sera membre d'office de la Commission.

J. MESURES LÉGISLATIVES

1. Les ministres se pencheront sur les mesures législatives nécessaires à la mise en oeuvre de la présente entente. Les modifications législatives qui s'imposent devraient être menées à terme d'ici avril 1998.

K. FIN DE L'ENTENTE

1. La présente entente sera en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur des mesures législatives susmentionnées dans chacune des trois provinces; elle prendra fin à cette date.

L. ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ENTENTE

1. La présente entente entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par le Conseil des premiers ministres des Maritimes et lorsqu'elle aura été signée par le ministre responsable de l'enseignement postsecondaire de chacune des provinces.

LA PRÉSENTE ENTENTE A ÉTÉ SIGNÉE CE _____ JOUR DE _____ 1997.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Par : _____
L'honorable R. J. (Roly) MacIntyre
Ministre de l'Enseignement supérieur et du Travail

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Par : _____
L'honorable Robert S. Harrison
Ministre de l'Éducation et de la Culture

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Par : _____
L'honorable J. Chester Gillan
Ministre de l'Éducation

L'original a été signée le 22 juin 1997.

MARITIME PROVINCES HIGHER EDUCATION COMMISSION
COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES

Institutions within the purview of the MPHEC - Établissements qui relèvent de la CESPM

NEW BRUNSWICK/NOUVEAU-BRUNSWICK

MARITIME FOREST RANGER SCHOOL
R.R. #10
Fredericton, NB E3B 6H6

MOUNT ALLISON UNIVERSITY
65 York Street
Sackville, NB E4L 1E4

ST. THOMAS UNIVERSITY
Fredericton, NB E3B 5G3

UNIVERSITÉ DE MONCTON
Moncton, NB E1A 3E9

UNIVERSITY OF NEW BRUNSWICK
Fredericton, NB E3B 5A3

NOVA SCOTIA/NOUVELLE-ÉCOSSE

ACADIA UNIVERSITY
Wolfville, NS B0P 1X0

ATLANTIC SCHOOL OF THEOLOGY
Halifax, NS B3H 3B5

DALHOUSIE UNIVERSITY
Halifax, NS B3H 4H6

MOUNT SAINT VINCENT UNIVERSITY
Halifax, NS B3M 2J6

NOVA SCOTIA AGRICULTURAL COLLEGE
Truro, NS B2N 5E3

NOVA SCOTIA COLLEGE OF ART & DESIGN
Halifax, NS B3J 3J6

ST. FRANCIS XAVIER UNIVERSITY
Antigonish, NS B2G 1C0

SAINT MARY'S UNIVERSITY
Halifax, NS B3H 3C3

UNIVERSITÉ SAINTE-ANNE
Pointe-de-l'Église, NS B0W 1M0

UNIVERSITY COLLEGE OF CAPE BRETON
Sydney, NS B1P 6L2

UNIVERSITY OF KING'S COLLEGE
Halifax, NS B3H 2A1

PRINCE EDWARD ISLAND/ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

HOLLAND COLLEGE
Charlottetown, PE C1A 1P4

UNIVERSITY OF PRINCE EDWARD ISLAND
Charlottetown, PE C1A 4P3